

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 22 FÉVRIER 1937

---

# RAPPORT

FAIT PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE RÉGENCE,

sur les opérations de l'année 1936

ET

Rapport du Collège des Censeurs

---

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

---

1937



# RAPPORTS

**Année 1936**





# BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

---

## RAPPORT

fait par le Gouverneur, au nom du Conseil de Régence,  
sur les opérations de l'année 1936.

---

MESSIEURS,

Le redressement de l'économie mondiale, qui s'était déjà manifesté très nettement en 1935, s'est accentué et généralisé au cours de l'année écoulée.

Partout les indices de relèvement se multiplient : augmentation de la production et de la consommation, hausse de toutes les matières premières, diminution du chômage. Sans doute ces progrès ne se sont pas réalisés au même degré dans tous les pays. S'ils ont permis à l'Empire britannique et aux Etats-Unis de revenir à une réelle prospérité, si la République Argentine et la majorité des peuples de l'Amérique du Sud sont parvenus à amplifier le mouvement de leurs affaires, si la Russie et le Japon ont pu développer leurs industries à l'intérieur et leurs débouchés à l'exportation, si la Belgique est sur la voie d'une expansion économique bien caractérisée, par contre, d'autres pays entrevoient à peine la guérison, ou doivent presque exclusivement l'amélioration enregistrée à des dépenses publiques, passagères par leur nature même. Certains sont entravés dans leur développement par des troubles politiques et même, malheureusement, par des luttes intestines; plusieurs

Situation  
générale.

demeurent enserrés dans les liens d'un contrôle rigoureux du commerce des devises et des marchandises, et l'appréciation de leur situation réelle est malaisée. Enfin, les restrictions douanières continuent de contrarier le redressement général. Cependant, il est incontestable que la crise touche à sa fin. Une détente des rapports internationaux contribuerait, sans aucun doute, à accélérer le retour à la prospérité.

\*  
\* \*

Monnaie  
et change

Au point de vue monétaire, l'année 1936 a été marquée par des événements importants dont l'influence sur l'économie mondiale est considérable.

Après de longs efforts pour résoudre la crise économique intérieure par des mesures de déflation, la France a procédé, à la fin du mois de septembre, à un alignement de sa monnaie. Cette dévaluation fut consacrée par les Chambres le 1<sup>er</sup> octobre 1936. Aux termes de la nouvelle loi monétaire, l'obligation faite à la Banque de France de rembourser ses billets sur la base de gr. 0,0655 d'or à 900/1000 de fin au franc français, décrétée par la loi monétaire du 25 juin 1928, est suspendue. La nouvelle teneur en or du franc sera fixée ultérieurement par un décret, mais le poids d'or, qui la déterminera, ne pourra être ni inférieur à gr. 0,043, ni supérieur à gr. 0,049 d'or au titre de 900/1000 de fin. Jusqu'à la promulgation du décret en question, un Fonds de stabilisation des changes est chargé de régulariser le cours des devises étrangères en maintenant la parité du franc par rapport à l'or entre les limites précitées de gr. 0,043 et gr. 0,049 d'or. Ces limites correspondent respectivement à une dépréciation de 34,35 % et de 25,20 %. Les interventions du Fonds de stabilisation sur le marché des changes ont eu lieu jusqu'ici sur la base d'une dépréciation d'environ 29 %.

La dévaluation du franc français fut suivie presque simultanément de celles du franc suisse, du florin, de la lire italienne et de la couronne tchécoslovaque.

Par la nouvelle loi monétaire suisse, la Banque Nationale Suisse est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets en or ou en devises-or; mais elle reste tenue de maintenir la couverture légale, fixée à 40 % du montant des billets en circulation, et est chargée de défendre le franc à un niveau situé entre les parités-or de gr. 0,190 et de gr. 0,215 d'or fin, c'est-à-dire entre 34,56 % au maximum et 25,95 % au minimum de dépréciation, soit une dévaluation moyenne de 30 %. C'est aux environs de ce dernier taux que fut arrêté immédiatement le cours d'échange du franc suisse contre or ou devises. Suivant l'exemple donné par la Belgique il y a vingt mois, la Banque Nationale Suisse fixa d'emblée un prix d'achat pour l'or, lequel est acquis sans considération d'origine. Aussi le métal jaune afflua-t-il rapidement et en grande quantité vers ses caisses.

La Hollande se borna à décréter l'embargo sur l'or, sans fixer jusqu'à nouvel ordre le taux minimum de dépréciation. Un Fonds d'égalisation des changes fut créé. Il reçut une dotation de Flor. 300.000.000 et fut investi de la mission de surveiller les fluctuations de la monnaie et de s'employer à enrayer une baisse trop importante de celle-ci. Dès le lendemain de l'embargo sur l'or, le florin fléchit d'environ 18 %. Depuis lors, ses fluctuations sont restées contenues entre 19 % et 22 %.

L'Italie décida de stabiliser sa monnaie par rapport à l'or à raison de 4,677 gr. de métal fin par 100 Lit., cours correspondant à une parité de 19 Lit. par dollar. Sur cette base, le taux de dépréciation par rapport à l'ancienne parité monétaire est de 40,94 %, et par rapport aux derniers cours qui étaient pratiqués à la fin du mois de septembre, de 33,29 %. Le Gouvernement italien s'est réservé la faculté de procéder à une nouvelle réduction du contenu-or de la lire dans la limite de 10 % au maximum.

La Tchécoslovaquie qui, comme on s'en souvient, avait procédé en 1934 à une dévaluation de 16,67 %, décréta au début du mois d'octobre une nouvelle dépréciation de sa monnaie, entre 32 mgr. 21 d'or fin au maximum et 30 mgr. 21 d'or fin au minimum par couronne. Un décret fixa le taux de dévaluation à 16 %, correspondant à un pair intrinsèque de 31 mgr. 21 par couronne.

Enfin, la drachme grecque, le lat letton et la livre turque furent rattachés à la livre sterling.

\*  
\* \*

La dévaluation du franc français fut précédée d'une déclaration franco-anglo-américaine qui marqua la volonté commune des trois gouvernements d'éviter tout ce qui pourrait compromettre le nouvel équilibre des changes vers lequel tendait la réforme monétaire française, et de coopérer au rétablissement de la prospérité dans le monde par une politique douanière plus libérale.

Dès le 26 septembre, la Belgique adhéra à cette déclaration tripartite. Vers la fin du mois de novembre, la Hollande et la Suisse s'y associèrent à leur tour.

Mais la dévaluation du franc français, du florin et du franc suisse, réalisée dans des conditions qui suspendent temporairement la convertibilité automatique en or de ces devises, avait créé pour la Belgique une situation nouvelle.

Du jour au lendemain, Bruxelles se trouva être l'unique centre monétaire de l'Europe payant en or. Sculs, de l'autre côté de l'Océan, les Etats-Unis pouvaient faire contrepoids.

En vue de parer aux inconvénients qu'une telle situation aurait pu présenter à la longue, nous entrâmes immédiatement en contact avec les instituts d'émission intéressés.

Nous avons eu la satisfaction d'aboutir rapidement à des arrangements techniques, qui, sans engager l'avenir ou comporter de la part de certains pays étrangers un retour actuel à l'étalon-or, facilitent à la fois notre politique monétaire et le fonctionnement des différents fonds d'égalisation des changes. La transition s'est ainsi effectuée sans heurts ni difficultés.

Nous sommes en mesure d'assurer en tout temps l'équilibre de notre marché des devises. La stabilité de notre monnaie s'en est trouvée renforcée sans que notre régime monétaire n'ait en rien été modifié.



Une déclaration publiée au cours du mois de novembre 1936 par le Secrétaire de la Trésorerie américaine, et confirmée à Londres et à Paris, a heureusement complété ces mesures. Aux termes de ce document, la Trésorerie américaine cède à première demande de l'or aux organismes qui se sont déclarés prêts à vendre de l'or aux Etats-Unis, ce qui est le cas pour la Belgique.

Cette décision des Etats-Unis peut être dénoncée sur préavis de 24 heures. Malgré cette réserve, qui s'explique par le caractère provisoire du statut monétaire de la plupart des pays en cause, l'accord intervenu a, outre sa portée pratique, une signification symbolique. Une fois de plus, il confirme l'or dans son rôle d'instrument ultime des paiements internationaux.

L'Empire britannique, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, la France, la Hollande, la Suisse et la Belgique ont marqué solennellement de la sorte leur volonté de restauration monétaire; ils ont traduit cette volonté en actes par la collaboration technique des instituts d'émission et des fonds d'égalisation des changes.

Une stabilité monétaire de fait est ainsi organisée dans un vaste ensemble de pays. C'est là un événement considérable. Il l'est d'autant plus que les Pays scandinaves, la République Argentine, le Portugal, la Grèce, la Turquie et les autres pays rattachés à la livre sterling bénéficient indirectement de la stabilité rétablie de cette manière.

Puisse cette grande expérience se poursuivre favorablement et conduire à un régime légal définitif, qui rendra enfin au monde la paix monétaire.

\*  
\* \*

Nous avons décrit dans notre rapport précédent les mouvements qui se sont produits sur notre marché des changes au lendemain de la dévaluation du belga. L'afflux considérable de métal que nous avons enregistré est dû à l'heureuse décision qui fut prise de rattacher immédiatement l'unité monétaire belge à l'or sur la base d'une nouvelle parité.

Marché  
des changes.

La parfaite stabilité du franc a permis au Gouvernement de fixer définitivement, sur avis conforme de la Banque, le 31 mars 1936, c'est-à-dire exactement douze mois après la dévaluation provisoire de notre monnaie, le contenu-or du belga. La valeur-or du belga fut arrêtée à 0,150632 gramme d'or fin, base de conversion qui durant un an s'était révélée adéquate. L'obligation pour la Banque de rembourser ses billets en or, suspendue le 31 mars 1935, fut rétablie.

Toutes nos dispositions ont été prises dès le début en vue de parer aux répercussions que pourrait avoir sur le marché des capitaux la dévaluation de trois grandes devises continentales : le franc français, le franc suisse et le florin. Des retraits de fonds étrangers se sont produits au cours du mois d'octobre; mais, dès le mois suivant, des rentrées d'or sont venues compenser largement ces sorties. C'est ainsi que le bilan que nous vous présentons porte à peine la trace d'un reflux de capitaux.

Le tableau suivant marque de mois en mois l'évolution de notre encaisse métallique et la répercussion sur nos engagements à vue des changements qui sont intervenus :

DATES	Encaisse « or »	Circulation fiduciaire	C <sup>tes</sup> C <sup>ts</sup> créditeurs	Total des engagements à vue	Rapports % de l'encaisse « or » à l'ensemble des engagements à vue
	en milliers de francs				
1935 25 décembre .	17.285.784	20.637.313	4.896.687	23.534.000	67,70
1936 2 janvier . . .	17.182.154	20.864.385	4.460.360	23.324.745	67,85
6 février . . .	17.016.503	20.538.720	4.300.310	24.929.030	68,26
5 mars . . .	16.666.571	20.511.244	3.798.750	24.309.991	68,56
2 avril . . .	16.697.087	21.109.875	3.235.947	24.345.822	68,58
7 mai . . .	17.416.289	21.351.289	4.092.603	25.443.892	68,45
4 juin . . .	18.212.511	21.333.357	5.050.988	26.384.345	68,51
2 juillet . . .	18.749.624	22.066.808	5.333.493	27.400.301	68,43
6 août . . .	18.644.789	22.439.054	4.771.357	27.210.411	68,52
3 septembre .	18.498.836	22.572.905	4.255.638	26.828.543	68,95
1 octobre . . .	18.984.632	22.886.389	4.662.726	27.549.115	68,91
5 novembre .	18.396.980	22.445.092	4.263.614	26.708.706	68,88
3 décembre .	18.551.031	22.402.109	4.507.598	26.909.707	68,94
25 décembre .	18.684.229	22.451.814	4.651.071	27.102.885	68,94

Il ressort de ce relevé que postérieurement à la dévaluation du franc français, du florin et du franc suisse, c'est à-dire d'octobre à décembre, la diminution de notre encaisse-or n'est que de 300 millions de francs. Cette situation est d'autant plus remarquable que pendant cette même période nous avons constitué pour compte du Gouvernement les provisions nécessaires au remboursement du solde de l'emprunt de stabilisation 7 % de 1926 aux Etats-Unis et en Suisse, à savoir respectivement \$ 12.800.000 et Fr. s. 31.000.000. Pour ne pas troubler le marché des changes, nous avons couvert en majeure partie ces besoins de devises par voie de ventes de métal.

A un an d'intervalle, du 25 décembre 1935 au 25 décembre 1936, nos situations hebdomadaires indiquent une augmentation de l'encaisse-or de 1 milliard 398 millions de francs.

Dans le tableau suivant se trouvent relevés les cours moyens mensuels des principaux changes cotés sur notre place :

MOIS 1936	PARIS	LONDRES	NEW-YORK	AMSTERDAM	ZURICH	BERLIN
	100 fr. fr. = 39,1351 b. au pair	1 £ = 48,6110 b. au pair	1 \$ = 5,8996 b. au pair	100 fl. = 401,5083 b. au pair	100 fr. s. = 192,7363 b. au pair	100 mk. = 237,9460 b. au pair
Janvier . .	39,128	29,298	5,908	402,587	192,865	238,596
Février. . .	39,208	29,347	5,8707	403,05	193,90	238,76
Mars . . .	39,075	29,279	5,8897	402,64	193,31	238,22
Avril . . .	38,964	29,228	5,913	401,367	192,581	237,92
Mai . . . .	38,872	29,347	5,9036	399,36	191,12	238,02
Juin . . . .	38,999	29,707	5,916	400,41	191,79	238,38
Juillet . . .	39,187	29,719	5,919	402,94	193,64	238,685
Août . . . .	39,055	29,809	5,931	402,73	193,32	238,61
Septembre	38,969	29,836	5,920	401,498	192,863	238,152
Cours après la dévaluation du fr. fr., du flor., et du fr. s.						
Octobre . .	27,671	29,097	5,9378	318,57	136,55	239,04
Novembre.	27,494	28,919	5,916	319,593	135,997	238,103
Décembre.	27,618	29,043	5,917	322,971	136,038	238,189

Comme on le constatera, la tendance de notre devise a été généra-

lement ferme; elle ne s'est guère ressentie de la gravité des événements qui se sont succédé en matière monétaire dans le monde, au cours du dernier trimestre de l'année.

Sur le marché du terme, le belga a fait prime sur la plupart des devises étrangères.

Le tableau suivant indique la prime moyenne par trimestre du belga par rapport à la livre sterling, au franc français, au florin et au franc suisse :

MOIS 1936	£ STERLING		FR. FRANÇAIS		FLORIN		FR. SUISSE	
	% de prime en fav. du Bg.	% de perte de la £.	% de prime en fav. du Bg.	% de perte du fr. fr.	% de prime en fav. du Bg.	% de perte du florin	% de prime en fav. du Bg.	% de perte du fr. s.
Janvier . .	0,21 %	0,21 %	2,82 %	2,74 %	1,30 %	1,28 %	1,95 %	1,91 %
Février . .	0,03	0,03	1,96	1,92	0,85	0,85	1,12	1,11
Mars . . .	—	—	3,03	2,94	0,73	0,73	1,21	1,19
Avril . . .	0,08	0,08	4,30	4,12	0,95	0,94	1,74	1,71
Mai . . . .	0,21	0,21	6,78	6,35	1,49	1,47	2,13	2,09
Juin . . . .	0,29	0,29	7,73	7,17	2,31	2,26	2,92	2,84
Juillet . .	0,19	0,19	3,81	3,67	1,31	1,29	1,83	1,80
Août . . . .	0,08	0,08	4,09	3,93	1,20	1,18	1,39	1,37
Septembre .	0,12	0,12	5,57	5,28	1,12	1,11	1,29	1,27
Octobre . .	0,24	0,24	1,24	1,22	1,34	1,32	0,68	0,68
Novembre .	0,19	0,19	2,12	2,08	0,86	0,86	0,23	0,23
Décembre .	0,29	0,29	2,08	2,04	0,48	0,48	0,08	0,08

Cette forte situation nous permet d'envisager avec confiance l'évolution des événements monétaires extérieurs, ainsi que le reflux vers leur pays d'origine des capitaux étrangers qui se trouvent réfugiés temporairement en Belgique.

\*  
\* \*

Accords  
de compensation  
et de paiement

La Banque Nationale a continué de prêter son concours à l'exécution des accords de compensation conclus avec de nombreux pays. Il en résulte un grand surcroît de travail pour nos services.

Allemagne.

L'exercice sous revue a vu se produire la liquidation complète du compte de compensation belgo-allemand, qui avait été ouvert le

5 septembre 1934. Ainsi qu'on le sait, l'accord de clearing a été remplacé le 1<sup>er</sup> août 1935 par une convention signée à Luxembourg le 27 juillet 1935. Aux termes de celle-ci, le règlement des échanges de marchandises entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne est effectué dans les formes habituellement en usage dans les relations internationales en matière de paiement, c'est-à-dire directement d'acheteur à vendeur. Tous les contrats nés à partir du 1<sup>er</sup> août 1935 ont été réglés de cette manière. Nous avons le sentiment qu'en général ce nouvel accord a donné satisfaction.

Au moment où il entra en vigueur, l'Union économique belgo-luxembourgeoise restait créancière en compte de compensation d'une somme d'environ 21 millions de reichsmark. Celle-ci fut réglée par amortissements successifs de 5 %, qui s'échelonnèrent sur une période de dix-huit mois. Le vingtième et dernier amortissement a été payé le 28 novembre 1936. La somme en devise devenue disponible mensuellement à la suite de la liquidation de ce passif à charge de l'Allemagne, a été attribuée moitié aux affaires courantes nouvelles, moitié à l'amortissement d'anciennes créances commerciales.

Si, dans le domaine des relations commerciales une amélioration sensible s'est produite, tant en ce qui concerne les paiements que le mouvement des échanges de marchandises entre les deux pays, il n'en est malheureusement pas de même pour le règlement des créances financières. Ce groupe comprend les revenus de toute nature provenant d'investissements de capitaux belges en Allemagne. Jusqu'à présent, les créances de l'espèce échues pendant le deuxième semestre de 1934 ont été payées intégralement. Celles du premier semestre de 1935 n'ont été réglées qu'à concurrence de 70 %. L'on sait que ces paiements comportent l'abandon d'une partie de la créance au profit de la Konversionskasse für deutsche Auslandsschulden. Les coupons Dawes et Young ont été régulièrement payés en devises dans la proportion prévue aux accords. D'autre part, le Gouvernement belge a reçu au titre de l'accord des mark, pendant l'année 1936, fr. 26.159.000.

**Bulgarie.**

Le 1<sup>er</sup> avril 1936 est intervenue entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Bulgarie une convention pour favoriser les échanges et les règlements commerciaux. Aux termes de celle-ci les sommes dues en Belgique pour fourniture de marchandises bulgares doivent être payées en belgas à la Banque Nationale de Belgique au crédit d'un compte ouvert à la Banque Nationale de Bulgarie, à charge pour cette dernière institution d'en transférer la contrevaletur en levas aux bénéficiaires en Bulgarie; 25 % des sommes versées sont portés à un compte spécial pour l'amortissement des créances commerciales arriérées, 45 % sont attribués à un compte spécial pour le règlement des créances commerciales nouvelles, 30 % sont laissés à la libre disposition de la Banque Nationale de Bulgarie.

Vu l'importance des créances belges arriérées, le Gouvernement belge a été amené à négocier avec le Gouvernement bulgare un nouvel arrangement, qui est entré en vigueur le 19 octobre 1936. Cet arrangement avait pour but d'affecter le produit d'importations spéciales de céréales bulgares à l'amortissement accéléré des créances arriérées. Ce résultat a été atteint très rapidement. A l'heure actuelle, les créances de l'espèce sont complètement réglées.

**Roumanie.**

Un accord analogue à celui qui concerne la Bulgarie a été mis en vigueur le 19 octobre 1936 avec la Roumanie. Le produit de la vente de 120.000 tonnes de blé roumain, dont l'importation est prévue jusqu'au 31 mars 1937, est consacré dans une certaine proportion au règlement accéléré, au marc le franc, des créances commerciales arriérées. Les résultats acquis jusqu'à présent permettent de supposer que le règlement total de ces créances pourra être obtenu d'ici peu de temps.

**Hongrie.**

L'accord de compensation en vigueur entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Hongrie a également subi des modifications assez profondes. Une convention signée à Budapest le 15 juillet 1936 a abrogé celle du 30 janvier 1935. Depuis lors, 50 % des montants versés à nos caisses sont consacrés au paiement des créances commerciales nouvelles

et 50 % sont laissés à la libre disposition de la Hongrie. Un accord particulier a déterminé les modalités de paiement de l'arriéré par voie d'importation de blé. Les sommes encaissées grâce à cet accord particulier sont actuellement suffisantes pour régler le dit arriéré. Après paiement de celui-ci, une somme de fr. 8.000.000 sera consacrée à l'achat de matières premières dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Ces accords spéciaux ont heureusement concilié les intérêts de nos importateurs et de nos détenteurs de créances sur la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie.

Le 13 avril 1936 a été mise en vigueur une convention générale de paiements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République espagnole. De même que dans les accords analogues, les sommes dues pour fourniture de marchandises espagnoles devaient être versées à la Banque Nationale de Belgique au crédit d'un compte ouvert au Centro Oficial de Contratacion de Moneda, à Madrid, à charge pour celui-ci de payer les créanciers espagnols. Etaient versées également à ce compte toutes sommes dues en Espagne au titre de créances financières ou pour toute autre raison. Les sommes versées au titre de créances commerciales étaient affectées par le Centro Oficial de Contratacion de Moneda à concurrence de 55 % au règlement à l'échéance des créances commerciales nouvelles, c'est-à-dire celles dont l'échéance était postérieure à la date de la mise en vigueur de l'accord, et à concurrence de 45 % au règlement progressif et au marc le franc des créances commerciales arriérées, c'est-à-dire celles dont l'échéance était antérieure au 13 avril 1936. Les sommes reçues au titre de créances financières étaient affectées au règlement de ces mêmes créances de la Belgique sur l'Espagne.

**Espagne.**

Les développements de la guerre civile espagnole amenèrent le Gouvernement belge à demander au Gouvernement de Madrid de suspendre jusqu'à nouvel avis, par périodes d'un mois renouvelables, l'exécution de la convention. Cette suspension est devenue effective le 23 septembre.

Le 1<sup>er</sup> octobre, un arrêté royal a prescrit le versement aux caisses de la Banque, au crédit d'un compte spécial ouvert à l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, de toutes sommes dues pour achat de marchandises espagnoles. Ces sommes sont réservées au paiement des marchandises belges livrées en Espagne. Ces opérations de compensation s'effectuent suivant une procédure instituée par l'Office de compensation belgo-luxembourgeois.

**Italie.**

L'accord de paiement intervenu avec l'Italie le 11 décembre 1935 a subi divers amendements au cours de cette année. Un arrangement est intervenu afin que les créanciers belges qui désirent mobiliser en Belgique leurs créances puissent obtenir le versement de la somme due à un compte ouvert à la Banque Nationale de Belgique près l'Istituto Nazionale per i Cambi con l'Esterio, à Rome. D'autre part, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1936, les sommes reçues à nos caisses sont consacrées à concurrence de 15 % au règlement des créances anciennes et de 85 % au règlement des créances commerciales nouvelles. Cet amendement au régime antérieur a été apporté afin de rétablir un courant d'échanges commerciaux réguliers entre les deux pays.

**Autres pays.**

Les accords qui règlent les paiements commerciaux entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise d'une part, la Yougoslavie, le Chili, la Turquie et la Grèce d'autre part, n'ont pas subi de modification. La liquidation des créances que possède l'Union économique belgo-luxembourgeoise sur ces pays s'effectue toujours après des délais assez longs.

**Aval de l'Etat.**

Les porteurs belges de créances en compte de compensation ont, comme on le sait, la ressource d'obtenir l'aval de l'Etat en vue de leur mobilisation. D'une manière générale, les intéressés n'ont guère recouru aux facilités qui leur sont offertes à cet égard. Le total des créances mobilisées de cette manière ne dépasse pas actuellement fr. 3.500.000 et n'a jamais été supérieur à fr. 25.500.000, alors que le montant maximum autorisé pour ces opérations est de 150 millions de francs.



Notre taux d'escompte, abaissé le 15 mai 1935 de 2 1/2 % à 2 %, est resté invariablement fixé à ce niveau depuis lors. Malgré ces conditions très modérées, le volume de nos escomptes n'a pas cessé de décroître. Ce fait est dû, en ordre principal, à l'abondance des fonds à court terme dont disposent les banques et qui leur permettent de garder leurs effets en portefeuille. Le taux de 1 % pratiqué depuis plusieurs mois hors banque est caractéristique de la tendance qui prévaut actuellement. Il n'est pas douteux que le taux extrêmement bas de notre escompte, facilement accessible par l'entremise de nos comptoirs aux industriels et commerçants de bonne solvabilité, n'ait agi sur le coût du crédit privé.

Au cours de l'année écoulée, l'Institut de Réescompte et de Garantie a procédé à plusieurs émissions de certificats de trésorerie à 90 jours d'échéance maximum. Ces émissions se font par adjudication ; la répartition a lieu sur la base du plus bas taux offert et en proportion des sommes souscrites. Les taux obtenus pour ces placements ont oscillé de 0,425 à 1,25 % pour des certificats à 60, 70, 80 et 90 jours.

Des émissions de bons du trésor effectuées de la même manière par la Colonie ont été réalisées dans des conditions aussi favorables.

Ces taux sont sans précédent dans l'histoire de notre marché du crédit.

Dans le discours qu'il prononça à l'Assemblée Générale du 31 août 1936 <sup>(1)</sup>, M. le Gouverneur a décrit le rôle de la Banque Nationale lors de la crise bancaire qui a sévi pendant les derniers mois qui ont précédé la dévaluation. Nos interventions ont été pleinement efficaces. Le système bancaire belge a pu surmonter une crise redoutable, grâce à ce large appui de notre institution. Fait à souligner, le papier que nous avons accueilli alors ne nous a pas causé le moindre mécompte.

\*  
\* \*

---

(1) Voir « Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique », n° 5, du 10 septembre 1936.

La Commission bancaire, instituée le 9 juillet 1935, a pour mission de veiller à l'application des dispositions de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et les émissions de titres et valeurs.

Durant l'exercice écoulé elle a continué ses travaux et s'est préoccupée d'organiser ses services sur des bases scientifiques.

Elle a publié la liste des banques soumises à l'application de l'arrêté, a organisé le service des reviseurs créé par cet arrêté en lieu et place des anciens commissaires de banque, et a établi les schémas provisoires des situations mensuelles, ainsi que des bilans et comptes de pertes et profits à dresser par les établissements de crédit.

Elle a, d'autre part, en vertu du titre II dudit arrêté, étudié les dossiers que lui ont remis les entreprises qui ont procédé à des émissions sur le marché des capitaux.

Les relations étroites qu'elle n'a cessé d'entretenir avec les banques contrôlées, l'examen des questions d'ordre technique que ces dernières ont soumises à son appréciation, spécialement en ce qui concerne l'application des dispositions de l'arrêté, et enfin les rapports qui lui ont été régulièrement adressés par les reviseurs, lui ont permis de commencer l'élaboration d'une sorte de jurisprudence relative à l'interprétation qu'il convient de donner aux dispositions légales en matière de contrôle bancaire.

Cette jurisprudence fait l'objet du premier rapport que la Commission bancaire a publié conformément aux dispositions de sa charte organique.

Le rapport contient en outre la situation globale des banques agréées, à la fin de chaque trimestre de l'année 1936. Ces situations ont été dressées par les soins de la Banque Nationale. Celle-ci procédera elle-même à la publication qui lui incombe lorsque les schémas définitifs des situations mensuelles, du bilan et du compte de pertes et profits auront fait l'objet d'un arrêté royal nouveau à prendre en exécution de l'article 42 de l'arrêté royal du 9 juillet 1935.

La Commission bancaire est une institution autonome dépendant de la puissance publique. La Banque Nationale collabore avec elle dans le domaine technique et prend à sa charge une partie de ses frais généraux.

\*  
\* \*

L'Institut de Réescompte et de Garantie créé par l'arrêté royal du 13 juin 1935 en vue de prêter son concours aux banques et aux entreprises industrielles, commerciales et agricoles belges en facilitant, en cas de crise, la mobilisation temporaire de leurs créances, s'est préparé dès à présent à exercer le rôle qu'il pourrait être éventuellement amené à jouer. En raison de l'abondance monétaire, les crédits de réescompte ouverts par lui à des établissements de crédit, particulièrement en vue de permettre le financement d'opérations à moyen terme, n'ont été utilisés que dans une très faible proportion. L'institut a de plus rendu d'utiles services à l'industrie et à l'agriculture en assurant le réescompte des avoirs commerciaux bloqués momentanément dans certains pays et en accordant, à concurrence d'un montant limité, des avances à court terme sur obligations 3 % émises par la « Soc. coop. Middenkredietkas van den Boerenbond » en représentation d'épargne agricole.

L'Institut  
de Réescompte  
et de Garantie.

Ces opérations ont donné pleine satisfaction. L'institut a pu les financer au moyen de ses capitaux propres et à l'aide de bons à court terme placés dans le marché, auxquels nous avons déjà fait allusion. Le succès rencontré par ces émissions périodiques de bons de caisse est une preuve qu'elles répondent à un besoin réel.

A aucun moment l'institut n'a eu à recourir au crédit de réescompte que la Banque Nationale lui a ouvert dans les termes de ses statuts.

\*  
\* \*

Les interventions de l'Etat en matière de crédit ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel et temporaire. Aussi le Gouvernement, jugeant que la crise économique évoluait favorablement, a mis fin aux mesures qu'il

Les interven-  
tions de crise.

avait été amené à prendre pour remédier à une dépression sans précédent.

L'Office de liquidation des interventions de crise, institué par arrêté royal du 31 mars 1936, a pour objet de centraliser la gestion et de provoquer la liquidation progressive des opérations de crédit, actuellement en cours, engageant la garantie de l'Etat et réalisées par application de l'article 7 de la loi du 14 avril 1933 relatif à la garantie de bonne fin d'opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce (opérations ANIC), de l'arrêté royal du 22 août 1934 relatif aux deux milliards de crédit accordés à l'industrie et de l'arrêté royal n° 144 du 18 mars 1935 relatif à l'extension du crédit à accorder par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. L'office peut de plus être chargé de la liquidation de toutes autres opérations de crédit dans lesquelles l'Etat est intéressé.

La Banque Nationale a ouvert à l'office un compte courant d'avances sur fonds publics dans des conditions conformes à ses prescriptions statutaires. Mais l'office n'y a pas recouru, ayant pu couvrir tous ses besoins, soit par des emprunts dans le marché, soit au moyen de ses propres ressources.

Une disposition de l'arrêté constitutif prévoit expressément que l'office ne peut accorder aucun nouveau crédit; une exception était néanmoins prévue, mais pour un temps limité, en ce qui concerne les avances déjà accordées en principe sous l'empire de l'arrêté n° 144.

L'office a entrepris énergiquement la mission de liquidation qui lui est confiée et a déjà pu obtenir, l'amélioration de la conjoncture économique aidant, des résultats appréciables.

\* \* \*

Crédit de l'Etat  
et Marché  
des rentes.

La restauration du crédit de l'Etat est un des faits les plus remarquables de l'année 1936.

La Dette unifiée 4 %, qui était cotée 93,50 au début de l'année, a dépassé le pair depuis près de quatre mois.

L'élargissement du marché a permis au Trésor de placer sans difficultés et sans devoir procéder à une émission publique, une nouvelle tranche de près d'un milliard de Dette unifiée 4 %.

Au succès qui avait marqué la conversion de l'ensemble de la Dette intérieure 4 %, a succédé la conversion de la tranche anglo-hollandaise et suédoise de l'emprunt de stabilisation 7 % de 1926. La Banque Nationale fut chargée de préparer les voies à cette importante opération. Les conventions consacrant la conversion furent signées le 15 février 1936, à Londres, par le Ministre des Finances.

Le montant de la tranche anglo-hollandaise qui restait en circulation à la fin du mois de février s'élevait à £ 7.674.500. L'emprunt de conversion fut émis à 98,50, au taux de 4 %. La souscription fut couverte plusieurs fois.

En même temps, le marché suédois faisait un excellent accueil à un emprunt de Ks. 20.000.000 à 4 %, au prix d'émission de 98, dont un tiers a servi au règlement de la tranche de l'emprunt de stabilisation libellée en couronnes suédoises.

Le solde de l'emprunt de stabilisation libellé en dollars et en francs suisses a été remboursé au début du mois de novembre dernier.

L'Etat a, d'autre part, poursuivi l'amortissement de sa dette extérieure à court terme. L'emprunt de Fl. 75.000.000 qu'il avait contracté à la fin de l'année 1934 sur le marché hollandais, au taux de 4 %, est actuellement réduit à Fl. 38.600.000. Ce solde a été renouvelé en décembre dernier, pour une période d'un an, au taux de 1 3/8 %.

Enfin, la Colonie a remboursé intégralement, de juin à juillet, les Fl. 25.000.000 dont elle était débitrice sur le marché hollandais depuis dix-huit mois.

Un total de 1 milliard 447 millions de francs de dettes extérieures a été ainsi remboursé au cours de l'année 1936.

\* \* \*

La hausse qui s'était produite à la fin de 1935 sur le marché des actions s'est maintenue jusqu'en février de l'année suivante. Au début du mois de mars, à la suite des événements politiques internationaux que l'on connaît, survint un effritement des cours, qui perdura jusque peu après le mois d'août.

Marché  
des valeurs.

En dépit d'une situation extérieure lourde d'orages, l'allure du marché s'est raffermie pendant le dernier tiers de l'année, grâce à la conjoncture économique mondiale qui se révèle de plus en plus favorable. C'est ainsi qu'au cours de l'automne, l'indice est revenu au niveau le plus élevé de l'année.

Il est permis de croire que les conditions nécessaires pour étayer une hausse saine existent actuellement dans une plus large mesure qu'au début de l'exercice. Il semble bien que l'épargne, encouragée par une réelle amélioration de la situation des entreprises et de l'économie générale, soit en voie de trouver l'occasion d'investissements plus nombreux et plus variés. Mais il est souhaitable que, se souvenant de l'expérience passée, elle se préoccupe de constater cette amélioration dans les bilans et comptes de profits et pertes avant de la traduire dans les cours.

### Indice de la Bourse de Bruxelles

Titres à revenu variable  
Base : janvier 1928 = 100

MOIS (début du mois)	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936 (provisoire)
Janvier . . .	108	76	55	36	37	33	27	39
Février . . .	117	77	56	38	35	33	27	43
Mars . . . .	114	67	62	39	32	33	25	44
Avril . . . .	113	74	58	36	31	31	32	42
Mai . . . . .	105	76	53	32	34	30	38	39
Juin . . . . .	102	72	45	30	36	29	40	39
Juillet . . . .	98	67	54	30	38	28	37	38
Août . . . . .	100	64	48	31	38	27	36	35
Septembre . .	104	63	43	37	38	31	33	36
Octobre . . . .	91	62	40	37	35	30	33	40
Novembre . . .	87	53	39	35	34	28	36	42
Décembre . . .	77	57	34	34	34	27	37	44

Stimulé par la hausse de la rente, le marché des titres à revenu fixe s'est sensiblement amélioré. La tendance demeure orientée à la hausse. L'indice a rejoint les cotes les plus hautes de ces dernières années. La majeure partie de ces titres se sont capitalisés en moyenne à 4 %.

**Titres à revenu fixe**

Base : 1928 = 100

	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous titres à revenu fixe
1928 3 décembre . . .	111	112	103	104	107
1929 2 décembre . . .	114	117	113	105	111
1930 1 <sup>er</sup> décembre . . .	126	128	119	108	119
1931 1 <sup>er</sup> décembre . . .	112	120	120	104	113
1932 1 <sup>er</sup> décembre . . .	105	119	118	103	110
1933 3 décembre . . .	106	116	117	104	110
1934 3 décembre . . .	117	123	126	104	116
1935 2 décembre . . .	119	134	140	110	123
1936 2 janvier . . .	121	134	141	107	123
3 février . . .	124	134	143	107	124
2 mars . . .	124	134	143	108	124
1 <sup>er</sup> avril . . .	124	134	142	108	124
1 <sup>er</sup> mai . . .	125	134	140	107	124
2 juin . . .	125	135	141	108	125
1 <sup>er</sup> juillet . . .	126	136	141	107	125
3 août . . .	127	136	142	108	126
1 <sup>er</sup> septembre . . .	128	137	141	107	125
1 <sup>er</sup> octobre . . .	128	137	140	109	126
3 novembre . . .	129	136	140	108	125
1 <sup>er</sup> décembre . . .	129	136	141	108	126

L'amélioration que nous avons constatée en 1935 dans l'émission des actions et obligations a persisté; mais, bien que le marché soit favorablement disposé, les chiffres du tableau ci-après montrent que le mouvement n'est pas très accentué.

Cette situation est due principalement au fait que le nombre des constitutions de sociétés s'est encore réduit.

Les remaniements financiers se sont poursuivis à la même cadence que l'an dernier. En fin d'année surtout, plusieurs sociétés ont augmenté leur capital afin de le mettre en rapport avec le développement de leur activité. D'autre part, d'importantes réserves ont été incorporées au capital.

**Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises**

(En milliers de francs)

ANNÉES	Constitutions de sociétés		Augmentations de capital		Emissions d'obligations	Ensemble des émissions. Montant nominal	Primes d'émission	Libérations autres qu'en espèces		Emissions nettes (1)
	Montant nominal	Montant libéré	Montant nominal	Montant libéré				Apports en nature	Incorporat <sup>ns</sup> de réserves au capital (2)	
1931	1.396.938	1.057.572	2.192.956	1.738.889	813.896	4.403.790	244.190	1.774.820	—	2.076.727
1932	1.200.728	960.643	710.078	599.394	244.251	2.452.037	49.883	1.218.537	—	632.584
1933	669.052	587.992	914.035	766.563	162.917	1.743.004	147.268	846.576	—	818.164
1934	1.401.297	1.209.700	666.130	605.910	99.960	2.167.387	13.084	1.491.326	—	437.328
1935	1.440.076	1.336.064	1.480.408	1.325.847	191.650	3.082.134	129.174	2.065.677	—	917.038
1936 11 prem. mois)	826.020	709.226	1.528.262	1.420.988	207.255	2.561.537	64.687	1.168.156	650.415	583.585

(1) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces.  
 (2) Avant octobre 1936, ces montants, peu importants, étaient compris dans les « Apports en nature ».

A la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, les versements ont constamment dépassé les remboursements, sauf au cours du mois de mars, qui fut marqué par des préoccupations dues à la situation extérieure. A fin décembre, l'excédent des versements sur les remboursements atteignait fr. 575.268.000.

**Caisse générale d'Épargne et de Retraite**

(Épargne pure)

**Solde des dépôts à la fin de l'année**

(y compris les intérêts capitalisés de l'exercice)

ANNÉES	En milliers de francs	En milliers de francs-or d'avant-guerre
1913	1.084.642	1.084.642
1925	2.552.267	627.880
1926	2.693.455	436.950
1927	3.423.616	493.422
1928	4.170.009	600.995
1929	5.433.063	783.030
1930	7.653.177	1.103.000
1931	9.114.550	1.313.617
1932	9.812.621	1.414.225
1933	9.964.355	1.436.094
1934	10.452.043	1.506.381
1935	10.584.394	1.098.329
1936 (*)	11.459.043	1.189.090

(\*) Chiffres provisoires.



Au cours de l'année 1936 la reprise, amorcée par la dévaluation du franc belge, s'est nettement affirmée. Sans doute le redressement de notre économie a été favorisé par celui de la conjoncture mondiale. Mais l'assainissement de la production nationale, le rétablissement de la marge bénéficiaire, y ont largement contribué. Les efforts du Gouvernement s'exercent avec succès dans le sens d'une adaptation des facteurs de production et de distribution aux conditions nouvelles. Les résultats sont particulièrement favorables, si l'on considère que durant l'année écoulée une agitation gréviste se manifesta à l'intérieur et que, sur le plan international, les événements donnèrent lieu à de graves préoccupations.

**Activité  
industrielle,  
commerciale  
et agricole  
du Pays.**

Les prix de gros, après avoir enregistré une hausse sensible dès la dévaluation, ont marqué une ascension plus lente jusqu'au mois de février 1936. Ils ont fléchi ensuite jusqu'au mois de mai; puis, ils ont à nouveau progressé fortement. L'on ne peut s'en étonner, car on sait que l'indice des prix de gros est en grande partie celui du prix des matières premières. D'où sa sensibilité à la hausse de ces matières, qui fut telle au cours de ces derniers mois que les cartels furent amenés à régulariser les prix d'entente par un élargissement des contingents de production. Ramené en francs-or, l'indice des prix de gros marque cependant une stabilité assez grande.

Les prix de détail ont subi des fluctuations qui, d'après le tableau suivant, paraissent beaucoup moins amples. Ils opposent en général une forte résistance aux poussées qui animent les prix de gros. La hausse que l'index révèle depuis le mois de mai, tout en suivant la direction des prix de gros, est proportionnellement moins élevée et due pour une grande part, vers la fin de l'année surtout, à des influences saisonnières.

Au relèvement des prix constaté correspondent un accroissement des marges bénéficiaires et un assainissement de la situation financière des entreprises. Pour autant qu'on puisse en juger par les chiffres déjà

connus, les résultats dénotent une amélioration constante. Il faut toutefois attirer l'attention sur le fait que les situations publiées à ce jour enregistrent en grande partie les bénéfices rapides et souvent très importants réalisés au lendemain de la dévaluation.

Néanmoins la situation est des plus réconfortantes dans la plupart des secteurs de notre activité nationale.

### Indices des prix

Base : Avril 1914 = 100

MOIS	1929		1934		1935				1936			
	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros		Prix de détail		Prix de gros		Prix de détail	
					en fr. or (*)		en fr. or (*)		en fr. or (*)		en fr. or (*)	
Janvier . .	867	856	484	695	472	68	642	93	581	60	685	71
Février . .	865	859	483	687	466	67	632	91	582	60	683	71
Mars . . .	869	862	478	677	464	67	621	89	578	60	678	70
Avril . . .	862	860	474	670	531	55	629	65	574	60	677	70
Mai . . . .	851	864	470	662	552	57	638	66	569	59	674	70
Juin . . . .	848	867	472	653	555	58	649	67	570	59	677	70
Juillet . .	858	871	471	654	553	57	654	68	576	60	674	70
Août . . . .	850	879	474	659	552	57	662	69	582	60	683	71
Septembre .	846	889	470	660	560	58	670	70	594	62	690	72
Octobre . .	838	894	467	664	574	60	684	71	602	62	698	72
Novembre .	834	897	466	663	582	60	689	71	615	64	703	73
Décembre .	823	897	468	653	579	60	684	71	637	66	704	73

(\*) Jusqu'en mars 1935, sur la base du taux de stabilisation de 1926 ; A partir d'avril 1935, sur la base du nouveau taux de dévaluation.

Notre commerce extérieur a continué à manifester des tendances favorables. Les exportations marquent un accroissement quantitatif, à des prix continuellement en hausse sur ceux de la moyenne de l'an dernier. Les importations révèlent une tendance à peu près identique. Les conséquences sur notre commerce extérieur des dévaluations effectuées à l'étranger n'ont pas été très sensibles jusqu'à présent.

Commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

PÉRIODES	Importations	Exportations	Rapport % des exportations aux importations
	Valeurs en millions de francs		
Année 1926 . . . . .	23.062	19.998	86,7 %
» 1927 . . . . .	29.138	26.696	91,6
» 1928 . . . . .	32.060	30.954	96,5
» 1929 . . . . .	35.623	31.879	89,5
» 1930 . . . . .	31.094	26.158	84,1
» 1931 . . . . .	23.970	23.178	96,7
» 1932 . . . . .	16.342	15.123	92,5
» 1933 . . . . .	15.242	14.288	93,7
» 1934 . . . . .	14.021	13.794	98,4
» 1935 (1) . . . . .	17.325	16.146	93,2
» 1936 (2) . . . . .	19.212	17.791	92,6
1936 (1)			
Janvier . . . . .	1.830	1.580	86,3
Février. . . . .	1.695	1.487	87,8
Mars . . . . .	1.794	1.691	94,2
Avril . . . . .	1.708	1.545	90,5
Mai . . . . .	1.701	1.645	96,7
Juin. . . . .	1.464	1.133	77,4
Juillet . . . . .	1.589	1.725	103,5
Août . . . . .	1.669	1.629	97,6
Septembre . . . . .	1.893	1.712	90,4
Octobre . . . . .	1.916	1.772	92,5
Novembre. . . . .	1.950	1.864	95,6

(1) Chiffres provisoires.  
(2) 11 premiers mois.

Le mouvement du port d'Anvers a été satisfaisant. Toutefois, la reprise qui se manifesta à partir de 1933 et s'accrut très fortement au cours de l'année 1935 ne s'est pas développée au même rythme par la suite, en raison, principalement, du ralentissement du trafic résultant des grèves du mois de juin. Par ailleurs le nombre de navires entrés et le chiffre du tonnage commencent à rappeler ceux de la bonne période, mais sans que la situation commerciale de la place, distincte du mouvement maritime, ait atteint le niveau de la prospérité d'avant-guerre

### Mouvement du port d'Anvers

ANNÉES	Nombre de navires entrés	Capacité en milliers de tonnes de jauge
1913	7.056	14.147
1926	11.599	22.795
1927	11.418	23.491
1928	11.333	23.605
1929	11.582	24.325
1930	11.002	23.465
1931	10.559	22.388
1932	9.407	19.667
1933	9.841	20.439
1934	10.305	20.536
1935	11.125	22.035
1936	11.429	22.943

L'examen du tableau suivant montre que la production industrielle de la Belgique accuse une avance évidente. De tels éléments d'appréciation permettent de juger des progrès réalisés depuis le début de l'année dernière.

### Production industrielle de la Belgique

(En tonnes)

Années	Houille	Fonte	Aciers bruts	Zinc brut	Filés de coton	Laines conditionnés de Verviers, de Dison et de l'Est (5)	Cuivre extrait au Congo
1913	22.844.590	2.484.690	2.404.780	204.228	45.400 (1)	27.578	7.407
1925	23.133.160	2.541.430	2.343.850	174.271	55.450	26.995	90.104
1926	25.319.570	3.399.260	3.289.420	190.020	59.150	29.866	80.639
1927	27.573.550	3.751.400	3.604.820	201.630	65.050	40.770	89.155
1928	27.542.780	3.905.320	3.820.910	208.020	74.300	41.057	112.455
1929	26.931.460	4.095.940	4.011.180	201.380	68.800	39.525	136.992
1930	27.405.560	3.393.540	3.270.680	176.000	61.250	30.144	138.949
1931	27.035.270	3.231.680	3.056.450	135.000	51.700	28.557	120.000
1932	21.413.560	2.783.500	2.758.280	96.000	44.545	23.564	54.000
1933	25.277.680	2.744.560	2.688.770	137.000	46.395	28.989	66.596
1934	26.363.760	2.907.289	2.898.261	175.000	43.396	15.678	110.085
1935	26.484.230	3.060.426	2.965.666		61.250	26.760	107.700 (3)
1936	25.356.870 (4)	2.912.760 (4)	2.815.924 (4)		30.200 (2)	29.589 (4)	

(1) Du 1<sup>er</sup> septembre 1912 à fin août 1913; (2) 1<sup>er</sup> semestre; (3) chiffre provisoire; (4) 11 premiers mois; (5) le conditionnement public de l'Est est entré en activité en janvier 1935.

Le marché charbonnier a évolué dans des conditions particulièrement favorables. A l'exportation, les transactions se sont développées. A l'intérieur, la consommation industrielle a poursuivi son essor. Les charbonnages ont traversé une ère d'activité grandissante au point que les stocks ont été ramenés, pendant le dernier trimestre surtout, au niveau des meilleures périodes, et que, pendant le mois d'octobre, les livraisons ont atteint des chiffres-records. C'est là un indice certain d'une reprise qui s'est étendue à toutes les branches d'industrie. Devant une telle situation le problème de la main-d'œuvre spécialisée a pris un caractère aigu. A moins de faire appel à des ouvriers qualifiés étrangers, ce que beaucoup de chefs d'entreprise souhaitent, il faudra examiner à très bref délai le moyen de former sur place les spécialistes nécessaires.

L'allure du marché métallurgique a été fort animée depuis l'été. Les statistiques montrent des chiffres très supérieurs à ceux de l'année précédente. Les progrès réalisés en fontes, moulages et aciers finis, sont particulièrement notables.

La construction métallique a développé son activité. De bonnes dispositions prévalent sur le marché intérieur, non seulement sous l'influence de transactions d'ordre privé, mais aussi grâce aux commandes publiques; les travaux destinés à résorber le chômage ont exercé ici une action stimulante. La Société Nationale des Chemins de Fer Belges a contribué par ses commandes à étendre l'activité des usines. Mais les nécessités budgétaires et techniques imposent évidemment des limites qu'il faut respecter.

Les progrès que l'industrie des métaux non ferreux avait enregistrés au cours de l'an dernier, se sont poursuivis.

La situation des verreries s'est quelque peu améliorée tant en ce qui concerne la production que la vente; celle des gobeleteries, sans être brillante, a cependant connu une certaine stabilité. Le marché extérieur, tout en restant dominé par le contingentement et par la concurrence, a vu naître des perspectives plus réconfortantes : réduction des droits d'entrée pour la gobeleterie en Australie, lors d'un récent accord belgo-australien, et relations avec certains marchés nouveaux. Un arrêté royal publié au Moniteur du 18 mars a donné satisfaction au groupement

des gobeletteries, qui avaient demandé l'institution d'une réglementation de la production et de la distribution, comme nous l'avions signalé dans notre rapport précédent. Par contre, la requête introduite par les producteurs de verre pressé pour bâtiments n'a pu être retenue par le Gouvernement.

L'industrie cotonnière et l'industrie textile en général n'ont eu qu'à se féliciter de la tournure prise par les affaires. Les peignages, les filatures et même les fabriques de laine ont travaillé pendant longtemps à plein rendement. L'année s'est terminée d'une manière très favorable. L'industrie du lin elle-même, pourtant si fortement atteinte, a enregistré une certaine amélioration. Dans ce secteur, l'année a surtout été fructueuse en matière d'organisation industrielle. Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour soutenir indirectement l'industrie, et les liniers ont multiplié leurs efforts pour obtenir par des progrès techniques une réduction des frais de production.

Le développement des industries de base a augmenté fortement la production d'énergie électrique. Les efforts déployés par les sociétés productrices de courant afin de répandre l'utilisation des appareils électroménagers et hygiéniques ont pris un élan nouveau. Signalons qu'au cours de cette année, une société d'électricité desservant une grande partie de l'est de la Belgique, a entrepris la réalisation d'une innovation de grande portée en s'annexant une installation de distribution de vapeur qui approvisionnera directement les usines textiles. Des travaux de la même espèce que ceux en cours à Verviers, seront sans doute entrepris à Alost.

L'activité fiévreuse qui animait l'industrie du bâtiment depuis avril 1935 semble s'être calmée au cours de cette année. Néanmoins, cette appréciation, basée sur les statistiques des autorisations de bâtir, est sujette à caution : si la construction d'immeubles moyens et petits est certainement moindre, il ne paraît pas en être de même pour les immeubles à appartements dans les grands centres.

Les briqueteries, les carrières et les cimenteries ont trouvé un nouvel élément d'activité grâce aux grands travaux entrepris en Belgique depuis plus d'un an. Aucune décision n'a pu être prise concernant la requête introduite par l'Association générale des Fabriques belges de ciment

Portland artificiel, en vue d'empêcher le développement de nouveaux moyens de production. Les risques et les inconvénients de ces mesures ont été souvent signalés.

Le marché des peaux et des cuirs continue à lutter contre des influences qui affectent sa structure et qui s'affirment de plus en plus puissantes : tel l'emploi du caoutchouc naturel et artificiel dans l'industrie de la chaussure.

Une activité satisfaisante a régné dans l'industrie diamantaire, si importante non seulement pour la métropole, mais pour nombre de districts ruraux.

La production agricole a été sujette à beaucoup de vicissitudes. La hausse du prix des céréales a été considérable. Mais par contre les spéculations animales ont donné des résultats moins brillants. L'année écoulée a été marquée par une action concertée du Gouvernement et des milieux agricoles en vue de valoriser la production de la terre et de l'élevage, autant par une amélioration intrinsèque des produits que par l'organisation et l'assainissement des marchés.

Le marché du travail s'est développé d'une façon satisfaisante, grâce à l'expansion industrielle. La réduction effective du chômage est un indice positif de l'amélioration constatée; par rapport au début de l'année, celle-ci est de 20 % environ à fin décembre.

#### Assurés en état de chômage

Années	Moyenne des chômeurs pour cent ouvriers assurés	
	Chômage complet	Chômage intermittent
1926	1,45	2,68
1927	1,81	3,88
1928	0,93	3,54
1929	1,32	2,98
1930	3,59	7,89
1931	10,90	16,77
1932	18,97	20,67
1933	16,95	17,16
1934	18,96	17,20
1935	17,85	12,82
1936 (*)	13,40	9,97

(\*) Moyenne des 10 premiers mois.

### Nombre de chômeurs contrôlés et journées de chômage en 1936

(suivant renseignements fournis par l'Office National du Placement et du Chômage)

MOIS	Nombre de jours ouvrables du mois	Nombre de chômeurs contrôlés (Moyenne journalière)		Milliers de journées de chômage constatées pendant le mois	
		Hommes	Total	Hommes	Total
1936 janvier .	24	—	198.678	—	4.724
février .	24	—	209.276	—	4.876
mars. . .	30	163.610	170.759	4.772	4.974
avril . .	23	148.222	155.322	3.328	3.486
mai . . .	23	143.131	151.895	3.225	3.420
juin . . .	29	132.374	139.771	3.775	3.981
juillet. .	23	129.858	137.120	2.953	3.116
août . . .	29	124.653	131.151	3.582	3.767
septembre	24	121.795	127.163	2.896	3.022
octobre .	24	119.338	124.303	2.839	2.955
novembre	29	135.268	141.371	3.886	4.058
décembre	22	(1) 153.550	(1) 159.758	3.344	3.475

(1) Chiffres provisoires.

Un autre facteur de prospérité se marque dans les chiffres du trafic des marchandises transportées par chemin de fer; ils sont en augmentation par rapport à l'année 1935, ainsi qu'il résulte du tableau suivant.

### Trafic des marchandises Moyennes mensuelles

ANNÉES	Nombre de wagons fournis pr transports taxés au départ des stations belges	Nombre de tonnes totales	Nombre de tonnes-km. totales	Nombre de tonnes par train	Nombre de tonnes utiles par tonne brute remorquée
		1 = 1000	1 = 1000		
1927	452.782	6.386	655.833	246,5	0,3679
1928	490.573	6.783	650.687	262,3	0,3671
1929	518.112	7.359	699.000	263,0	0,3694
1930	475.997	6.633	595.000	247,6	0,3502
1931	430.855	5.794	502.000	238,3	0,3410
1932	362.280	4.633	378.000	223,8	0,3306
1933	355.658	4.596	370.000	227,5	0,3311
1934	344.850	4.684	374.000	228,8	0,3373
1935	366.699	4.889	396.000	243,2	0,3487
1936	398.061 (1)	5.268 (2)	434.000 (2)	245,4 (2)	0,3490 (2)

(1) Moyenne des 11 premiers mois; (2) Moyenne des 10 premiers mois.



C'est également sous un jour favorable que se présente le développement des affaires dans notre Colonie. L'amélioration s'est étendue à toutes les branches de la production et du commerce. La plupart des produits coloniaux se vendent plus largement et à des prix en progrès.

Le cuivre, les diamants et l'étain sont, parmi les matières minérales, celles qui ont le plus largement profité de ce renouveau d'activité.

L'extraction de l'or marque un nouveau mouvement ascendant. Les sociétés minières coloniales qui nous cèdent habituellement leur production, nous ont vendu au cours de l'année 12.393 kg. d'or contre 10.919 kg. au cours de l'exercice précédent.

Parmi les produits végétaux, les oléagineux ont bénéficié d'une hausse considérable. La récolte du coton de 1936 dépassera le chiffre record de 1935 et atteindra probablement 26.000 tonnes de coton égrené. La culture du café a subi certains mécomptes, mais les perspectives sont meilleures depuis quelque temps. Le copal, revenu en faveur, cote également de meilleurs prix.

Cet élargissement des échanges s'est traduit par un accroissement du montant des capitaux investis au Congo et une extension du mouvement des capitaux entre le Congo et la Belgique.

Signalons enfin que le nombre des établissements européens qui s'était déjà accru au cours de l'année 1935, a sensiblement progressé encore au cours de l'année dernière. Il en est résulté une augmentation importante de l'emploi de la main d'œuvre locale.

Comme on le sait, en vertu des actes internationaux auxquels notre Colonie est partie, son territoire est librement ouvert au commerce étranger. Entre autres produits, ceux d'origine japonaise sont toujours parmi les plus largement répandus sur le marché intérieur, grâce à leurs bas prix. Néanmoins les industries locales résistent avec succès à leur concurrence. Celle-ci est salubre, car elle empêche une élévation du coût de la vie, dont la modicité contribue au bien-être des populations indigènes.

Agences  
et Comptoirs.

Le 26 octobre dernier, M. le Gouverneur a inauguré les locaux de l'agence que la Banque a installée à Luxembourg; en suite de la convention du 23 mai 1935 conclue entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg pour le règlement des questions financières et monétaires.

L'organisation d'un comptoir d'escompte complètera prochainement l'activité de cette agence.

L'ouverture des guichets de la Banque à Luxembourg a été bien accueillie. Notre action tendra à resserrer et à développer les relations économiques avec un pays auquel la Belgique est déjà liée par de nombreuses affinités.

Le 27 novembre 1936, un comptoir d'escompte a été constitué auprès de notre agence de Mouscron. Au centre d'une région où s'exercent plusieurs industries prospères, la création de cet organisme répond aux aspirations d'une localité en plein développement.

\*  
\* \*

L'on trouvera exposés ci-après le mouvement et les résultats des opérations effectuées au cours de l'exercice 1936, comprenant la période du 26 décembre 1935 au 25 décembre 1936 <sup>(1)</sup>.

Capital.

Au 25 décembre 1936, les 200.000 actions formant le capital de la Banque se divisent comme suit :

Actions inscrites . . . . .	25.140
» au porteur . . . . .	174.860
	<u>200.000</u>

Les 25.140 actions nominatives sont réparties entre 292 titulaires, dont 149 possèdent au moins 30 actions (art. 78 des statuts).

---

(1) Il est fait exception pour les opérations des Chambres de compensation, les recettes et paiements effectués pour compte du Trésor et les opérations d'escompte et de prêts pour compte de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite; en ce qui les concerne, la période envisagée correspond à l'année civile.

Le taux d'escompte, qui était fixé à 2 p. c. depuis le 16 mai 1935, n'a pas subi de modification en 1936 <sup>(1)</sup>.

Taux  
d'escompte.

La moyenne des taux d'escompte des effets acceptés, d'après la durée d'application, a été de 2 p. c. en 1936 contre 2,19 p. c. en 1935.

Le montant des effets sur la Belgique escomptés pendant l'exercice 1936 a été de . . . . .	fr.	4.932.057.361,38	Escompte.
En 1935 il avait été de . . . . .	»	<u>10.120.672.556,20</u>	
Différence en moins pour 1936 . . . . .	fr.	5.188.615.194,82	

Le nombre des effets sur la Belgique escomptés en 1936 a été de . . . . .	937.899
En 1935, il avait été de . . . . .	<u>1.010.863</u>
Différence en moins pour 1936 . . . . .	72.964

Le siège central a escompté 413 035 effets pour	fr.	1.676 974.470,03
La succursale a escompté 43.437	»	283.513.529,60
Les comptoirs ont escompté 481.427	»	2.971.569.361,75

Dans le montant total des effets sur la Belgique, les opérations de Bruxelles représentent . . .	34,— p. c.	contre 60,82 p. c.	en 1935
celles de la succursale . . . . .	5,75	»	8,88
celles des comptoirs . . . . .	60,25	»	30,30

Les effets payables à Bruxelles se sont élevés à	fr.	1.795.475.578,67
» à Anvers et dans les villes à agence	»	2.683.262.638,52
» dans les localités postales	»	453.319.144,19

L'échéance moyenne des effets escomptés est de 67 jours environ.

---

(1) Ce taux est celui des traites acceptées. Au 25 décembre 1936, les taux en vigueur étaient :

pour les traites acceptées . . . . .	} 2	%
» warrants . . . . .		
» traites non acceptées domiciliées dans une banque . . . . .		
» traites non acceptées et les promesses . . . . .		
» coupons d'emprunts belges dont l'échéance n'excède pas 100 jours . . . . .	2,5	%

Les effets sur la Belgique se divisent en :

227.457 effets acceptés . . . . .	pour	fr.	1.283.885.024,21
62.660 » non acceptés, domiciliés dans une banque . . . . .	pour	»	310.332.604,51
646.491 » non acceptés et promesses »	»	»	2.883 413.732,66
1.291 opérations sur warrants . . . . .	»	»	454.426.000,—

Le montant moyen des effets acceptés et des domiciliations en banque, qui avait été de fr. 14.542, en 1935, a été de fr. 5.495, en 1936, et celui des effets non acceptés, qui avait été de fr. 7.163, en 1935, a été de fr. 4.460, en 1936.

L'échéance moyenne des valeurs escomptées au taux minimum est d'environ 62 jours pour 1936, contre 76 pour 1935; celle des effets non acceptés et des promesses est d'environ 70 jours pour 1936, contre 78 pour 1935.

Le taux moyen de l'ensemble des opérations d'escompte ressort à 2,34 p. c.

Effets refusés.

En 1936, la Banque a refusé 339 effets ne réunissant pas les conditions statutaires. Ils représentaient un capital de . . fr. 967.136,77

Ces effets se divisaient comme suit :

Cédants à Bruxelles . . . . .	263 effets	pour	fr.	614.122,37
» à Anvers . . . . .	8 effets	»	»	58.180,85
» dans les comptoirs . . . . .	68 effets	»	»	294.833,55

Produit  
de  
l'escompte.

Le produit net de l'escompte de valeurs sur la Belgique s'est élevé, pour l'exercice 1936, à fr. 22.555.004,54 et se subdivise comme suit :

Produit de l'escompte des  
valeurs belges . . . . . fr. 22.054.269,79

Il faut ajouter à ce chiffre le  
réescompte au 25 décembre 1935 » 2.316.089,85  
fr. 24.370.359,64

et en déduire le réescompte au 25 décembre 1936. . . . . fr. 1.815.355,10

Reste . . . . . fr. 22.555.004,54

Les comptoirs ont touché pour du croire, déduction faite des frais généraux remboursés à la Banque, du 26 décembre 1935 au 25 décembre 1936, fr. 2.548.716,20.

Le portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger figure au bilan du 25 décembre 1936 pour fr. 6.874.617.914,23

Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger.

Pendant l'exercice 1936, 922.177 effets provenant des divers portefeuilles de la Banque et s'élevant à fr. 4.513 671.641,75 ont été mis en recouvrement, à savoir :

Encaissement des effets.

1° à Bruxelles : 233.000 effets, pour un capital de fr. 1.780.734.139,04

Sur ce nombre, 29.368 effets, soit 12,60 p. c., pour fr. 52.136.577,29, n'ont pas été payés à l'échéance ; parmi ceux-ci, 13.525 effets, pour un capital de fr. 29.944.810,13 ont été payés chez les huissiers ou à la caisse, après protêt ou enregistrement (déclarations).

Il reste donc 15.843 effets impayés, remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 22.191.767,16, c'est-à-dire 6,80 p. c. du nombre total des effets et 1,25 p. c. du capital ;

2° en province : 330.405 effets, pour un capital de . . . . . fr. 2.286.949.936,31

Sur ce nombre, 28.504 effets, soit 8,63 p. c., pour fr. 46.439.810,55, n'ont pas été payés à l'échéance ; parmi ceux-ci, 9.330 effets, pour un capital de fr. 19.851.909,24, ont été payés chez les

huissiers ou à la caisse, après protêt ou enregistrement (déclarations).

Il reste donc 19.174 effets impayés, remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 26.587.901,31, c'est-à-dire 5,80 p. c. du nombre total des effets et 1,16 p. c. du capital ;

3° par l'administration des postes :

358.772 effets, pour un capital de . . . . . fr. 445.987.566,40

Sur ce nombre, 22.849 effets, pour un capital de fr. 27.074.787, n'ont pas été payés à l'échéance.

Les cédants ont donc remboursé 6,37 p. c. du nombre total des effets remis à la poste pour encaissement, et 6,07 p. c. du capital de ces mêmes effets;

Total : effets sur la Belgique . . . . . fr. 4.513.671.641,75

Le 30 juin 1936, 31.315 effets, pour un capital de fr. 66.776.850,37, ont été mis en recouvrement à Bruxelles : c'est l'échéance la plus forte de l'exercice, au point de vue du nombre d'effets.

Les effets impayés retournés aux cédants se répartissent comme suit :

Cédants de Bruxelles :

par déclarations,	30 effets pour un capital de fr.	4.837,20
par protêts,	26.307 « « «	29.309.520,97

Cédants de province :

par déclarations,	19 effets pour un capital de fr.	19.087,45
par protêts,	31.510 » » »	46.521.009,85

Au total :	<u>57.866</u> » » »	<u>75.854.455,47</u>
------------	---------------------	----------------------

Dans l'ensemble, ils représentent 6,27 p. c. du nombre et 1,68 p. c. du montant des effets mis en recouvrement.

*L'annexe E* indique le nombre et le montant des effets remis à l'encaissement par les titulaires de comptes courants.

Le nombre de ces effets s'élève à 312.346, pour un capital de fr. 608.601.980,31.

Le produit du droit d'encaissement pour la période du 26 décembre 1935 au 25 décembre 1936 s'est élevé à fr. 282.492,97.

Le montant des valeurs possédées par la Banque, en vertu de l'art. 34 des statuts, figure au bilan du 25 décembre 1936 pour . . . . . fr. 2.795.831,91

Valeurs  
garanties ou  
à réaliser.

Pendant l'exercice 1936, les avances en comptes courants nantis se sont élevées à . . . fr. 4.076.627.286,13

Avances  
sur  
fonds publics  
belges.

Au 25 décembre 1936, le solde des comptes courants d'avances s'élève à . . . . . fr. 350.535.347,10

Les intérêts perçus pendant l'exercice 1936 s'élèvent à . . . . . fr. 12.344.766,10

Le taux d'intérêt des opérations de prêts sur fonds publics, fixé à 3 % depuis le 28 août 1934, n'a subi aucune modification au cours de l'année 1936.

Le mouvement des caisses, pendant l'exercice 1936, se traduit par les chiffres suivants :

Mouvement  
des caisses.

	RECETTES.	PAIEMENTS.
caisses de Bruxelles	fr. 126.027 267.925,18	fr. 124.083 882.278,10
» de la succursale »	17.040.612.174,31	» 17.628.716.634,30
» des agences	» 140.684.823 324,24	» 146.813.248.950,27
	<hr/>	<hr/>
	fr. 283.752.703.423,73	fr. 288.525.847.862,67 <sup>(1)</sup>

(1) En ajoutant au solde de caisse au 25 décembre 1935 les recettes de l'exercice 1936, et en déduisant du total les paiements de l'exercice, on n'obtient pas le solde de caisse porté au bilan.

La différence provient notamment de ce que le mouvement des caisses comprend les titres de la Dette belge reçus ou délivrés par la Banque, et qu'au bilan, le montant de ces titres restant en dépôt figure, non pas dans le solde de caisse, mais sous la rubrique : « Trésor public. — Dépôts en fonds publics. »

Le mouvement général des recettes et paiements  
s'est donc élevé à . . . . . fr. 572.278.551.286,40  
Il s'était élevé, en 1935, à . . . . . » 571.391.270.750,01  
Différence en plus pour 1936 . . . . . fr. 887.280.536,39  
Au 25 décembre 1935, l'encaisse-or s'élevait à fr. 17.285.783.904,47  
Au 25 décembre 1936, l'encaisse-or s'élève à » 18.684.229.180,76

Les monnaies de billon et divers font l'objet d'un poste spécial au bilan,  
pour un montant de fr. 271.833.507,59.

**Comptes courants.** La balance des comptes courants particuliers figure au passif du bilan, au  
25 décembre 1936, pour . . . . . fr. 4.111.207.073,47

Le mouvement général des comptes courants particuliers, y compris ceux  
de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite et de la Société du Crédit  
Communal, s'est élevé, en 1936, à Bruxelles, à fr. 202.555.366.712,34  
à la succursale d'Anvers, à . . . . . » 16.347.302.095,06  
dans les agences, à . . . . . » 32.451.323.824,08  
Total. . . . . fr. 251.353.992.631,48

Le mouvement général des comptes courants  
particuliers s'était élevé, en 1935, à . . . . . fr. 258.726.237.134,62  
Différence en moins pour 1936 . . . . . fr. 7.372.244.503,14

La moyenne des soldes créditeurs, qui avait  
été, en 1935, de . . . . . fr. 3.956.095.000,—  
a été, en 1936, de . . . . . » 4.335.446.000,—

Les versements effectués en 1936, au profit de comptes courants  
ouverts dans d'autres localités, se sont élevés :

à Bruxelles sur les agences à . . . . . fr. 4.986.479.470,52  
dans les agences sur Bruxelles à . . . . . » 7.218.100.063,03  
dans les agences sur les agences à . . . . . » 900.159.000,—  
Total . . . . . fr. 13.104.738.533,55



En outre, il a été versé, en 1936, par l'intermédiaire de notre compte postal n° 500, pour en créditer des comptes courants particuliers ouverts

à Bruxelles, . . . . .	fr.	8.508 223 997,88
à Anvers et dans les agences, . . . . .	»	457.613.927,54
		<hr/>
Total . . . . .	fr.	8.965.837.925,42

Le tableau ci-dessous montre le mouvement des liquidations opérées par nos Chambres de compensation, depuis 1927.

Chambres  
de compensation.

Années	Nombre de chambres au 31 décembre	Pièces compensées	Capitaux compensés
1927	33	4.024.741	368.460.080.911,04
1928	38	4.521.363	443.228.092.071,73
1929	38	4.910.467	483.518.616.254,69
1930	38	4.723 408	454.012.001.329,28
1931	38	4.382.935	373.387.863.199,91
1932	38	4.143.300	292.943.387.602,69
1933	38	4.044.234	251.655.996.381,72
1934	38	3.943.502	268.222.044.234,54
1935	38	3.882.261	299.958.444 318,41
1936	38	3.914.044	324.370.636 708,95

De 1935 à 1936, le nombre de pièces a augmenté de 31.783 et les capitaux ont augmenté de 24.412 millions de francs environ.

Le montant moyen par pièce compensée, qui avait été, en 1935, de fr. 77.264, a été, en 1936, de fr. 82.873 environ.

*L'annexe H* donne les chiffres pour les différentes chambres, en 1936.

Les recettes et paiements effectués en 1936 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) pour compte du Trésor public, se sont élevés à :

Trésor public.

Recettes . . . . .	}	espèces. . . . .	fr.	52.523.333.463,43
		titres . . . . .	»	22.078.121.009,50

Paiements . . . . .	}	espèces. . . . .	»	52.209.818.387,70
		titres . . . . .	»	28.559.584.698,24
Mouvement total . . . . .			fr.	155.370.857.558,87
Il avait été, en 1935, de . . . . .			»	149.731.593.716,34

Les coupons des divers emprunts de l'Etat, de la Dette congolaise, de la Caisse d'annuités, de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, des titres des sociétés de chemins de fer repris par l'Etat, de la Fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre, de la Société Nationale des Chemins de fer belges, de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, du Fonds temporaire de crédit aux classes moyennes, de l'Institut National belge de radio-diffusion, du Crédit Communal, du Lloyd Royal Belge, de l'Association Nationale des Industriels et des Commerçants, de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, de la Société Intercommunale de la rive gauche de l'Escaut, de la Société Nationale des Distributions d'eau, du Palais des Beaux-Arts et de l'emprunt du Grand-Duché de Luxembourg, payés aux guichets de la Banque, tant à Bruxelles qu'en province, sont au nombre de. 39.936.111

Nous en avons payé en 1935 . . . . .	43.295.834
Différence en moins pour 1936 . . . . .	3.359.723

Indépendamment du nombre considérable de coupons payés, il a été détaché, cette année, des obligations déposées à la Caisse de l'Etat, 7.145.936 coupons, contre 8.066.784 en 1935.

Il convient de rappeler également que la Banque a continué les opérations résultant des traités de paix ou de conventions conclues avec des Etats étrangers :

a) paiement des coupons et des titres amortis des bons du Trésor autrichien 5 %, 1926-1928, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> émissions, qui ont été remis, conformément aux accords belgo-autrichiens, en paiement des coupons échus et des titres amortis de la Dette autrichienne ;

b) régularisation et recouplement, pour compte de la Caisse commune des porteurs des Dettes publiques autrichienne et hongroise émises avant la guerre à Paris, des obligations des Chemins de fer austro-hongrois et des rentes hongroises et autrichiennes libellées en florins-or ou en monnaies appréciées.

c) Règlement des coupons afférents aux titres recensés en exécution de la convention belgo-argentine du 16 Janvier 1934.

d) Paiement des coupons des obligations :

Emprunt international allemand 5 1/2 % 1930 (Young);

Emprunt extérieur allemand 7 % 1924 (Dawes)

conformément aux accords belgo-allemands des 5 septembre 1934 et 27 juillet 1935.

Le solde du compte courant du Trésor est,  
le 25 décembre 1936, de . . . . . fr. 539.864.223,29

Le chiffre moyen des dispositions courantes a  
été, en 1936, de . . . . . » 21.347.332,93

Les fonds publics déposés pour compte du  
Trésor s'élèvent, le 31 décembre 1936, à . . . » 24.155.340.432,33

Le 31 décembre 1935, ils s'élevaient à . . . » 30.636.804.121,07

Le solde créditeur de la Caisse d'Epargne est compris pour  
fr. 533.485.702,30 dans le solde général des comptes courants qui figure  
au bilan du 25 décembre 1936.

Caisse générale  
d'Epargne  
et de Retraite.

Les valeurs qui constituent le portefeuille de la Caisse d'Epargne et les  
prêts effectués pour compte de cette institution figurent à l'actif et au passif  
de la Banque, au 25 décembre 1936, pour . . . fr. 1.699.442.633,14

Ce chiffre était, au 25 décembre 1935, de . . . » 2.015.880.828,15

<b>Accréditifs.</b>	Les accréditifs délivrés en 1936 ont atteint,		
	à Bruxelles, le nombre de . . .	3.640 pour fr.	155.884.543,69
	à Anvers . . . . .	635 »	108.766.533,72
	dans les agences . . . . .	1.451 »	31.365.793,76
	Ensemble . . . . .	5.726 »	296.016.871,17

Les accréditifs délivrés en 1935  
 avaient atteint le nombre de . . . 5.607 » 166.360.071,66

**Chèques déplacés.** Il a été émis, en 1936, 12.291 chèques pour . fr. 1.228.193.133,91 payables dans des localités autres que le siège où est ouvert le compte du tireur :

à Bruxelles, il en a été émis	8.150 pour . . .	fr. 618.358.446,85
à Anvers . . . . .	937 » . . . . .	388.426.534,77
dans les agences . . . . .	3.204 » . . . . .	221.408.152,29

**Dépôts divers.** Au 25 décembre 1936, le montant total des dépôts divers est de . . . . . fr. 14.877.212.397,81

Les dépôts à découvert sont compris dans ce chiffre  
 pour . . . . . fr. 7.478.315.718,50

Au 25 décembre 1935, les dépôts à découvert s'élevaient à . . . . . fr. 8.757.984.539,50

Le nombre des déposants au service des Dépôts à découvert s'élève, au 25 décembre 1936, à 14.957, en diminution de 831 sur le nombre existant au 25 décembre 1935.

Le nombre des déposants d'un capital inférieur à fr. 5.000 est de 3.974.

Les diverses catégories de valeurs déposées sont au nombre de 4.686.

Les dépôts de la succursale d'Anvers figurent dans le chiffre total pour . . . . . fr. 516.000,—

Les produits totaux des dépôts fermés, des dépôts à découvert et des locations de coffres-forts ont atteint, en 1936, la somme de . . . . . fr. 3.456.955,73

Le compte « Immeubles de service » figure au bilan du 25 décembre 1936 pour . . . . . fr. 154.693.205,92 Immeubles de service.

Le compte « Matériel et mobilier » figure au bilan du 25 décembre 1936 pour . . . . . fr. 2.771.747,08 Matériel et mobilier.

Le Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier, dont les ressources sont converties en fonds publics, figure au bilan du 25 décembre 1936 pour . . . . . fr. 59.702.272,64 Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier.

La somme de fr. 2.040.538,15, qui représente la valeur des clichés, des encres et surtout du papier destinés aux billets et aux imprimés nécessaires aux divers services de la Banque et des agences, figure au bilan sous le libellé : « Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs. » Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs.

Le compte « Cautionnements » comprend les cautionnements fournis à la Banque par l'administrateur de la succursale, les comptoirs, les agents, les huissiers et les encaisseurs. Ils consistent en valeurs mobilières et immobilières pour une somme de fr. 49.517.000, qui figure à l'actif et au passif du bilan. Cautionnements.

Le compte « Fonds publics » figure au bilan du 25 décembre 1936 pour . . . . . fr. 199.748.013,41 Fonds publics.

Il comprend :

en Dette belge 3 % (1 <sup>re</sup> série), un capital nominal de	fr. 13.166.500
» 3 » (2 <sup>me</sup> » )	» 40.826.400
» 3 » (3 <sup>me</sup> » )	» 6.708.000
» unifiée 4 % 1 <sup>re</sup> série	» 96.166.000

en Dette belge unifiée 4 % 2 <sup>me</sup> série, un capital nominal de fr.	53.319.000
en obligations Dommages de guerre 4 % 1921, » »	498.750
en Dette congolaise 4 % 1906, » »	15.513.500
» coloniale 4 % 1936, » »	12.515.500
en obligations 4 % du Lloyd Royal Belge, » »	8.520.000
en Annuités 2 1/2 %, » »	216.000
» 3 %, » »	2.804.400
» 4 %, » »	178.060
en Chemins de fer vicinaux 3 % janv.-juill., » »	1.920.500
» » 3 % mai-nov., » »	2.331.200
en actions privil. Soc. Nat. des chem. de fer belges 4 % »	37.025.000
en obligat <sup>ns</sup> particip <sup>tes</sup> Union Nat <sup>le</sup> de transp. fluviaux 4 % »	493.500
et 13 actions de jouissance » »	

**Billets de banque.**

Le compte de nos billets au porteur figure au bilan  
du 25 décembre 1936 pour . . . . . fr. 23.716.493.500

Les billets en caisse, pour . . . . . » 1.264.679.800

Au 25 décembre 1936, le montant des billets en  
circulation est donc de . . . . . » 22.451.813.700

Au 25 décembre 1935, il était de . . . . . fr. 20.637.313.300

Ces deux montants se décomposent comme suit, par coupures :

	au 25 décembre 1935	au 25 décembre 1936	Différences
Billets de fr. 10.000 :	2.072.300.000 fr.	2.695.900.000 fr.	+ 623.600.000 fr.
» » 1.000 :	9.994.961.000	10.826.029.000	+ 831.068.000
» » 500 :	2.722.989.500	2.824.664.500	+ 101.675.000
» » 100 :	5.847.062.800	6.105.220.200	+ 258.157.400
	<u>20.637.313.300</u>	<u>22.451.813.700</u>	+ 1.814.500.400

Les petites coupures circulant pour compte  
du Trésor, en vertu des arrêtés royaux du  
26 octobre 1926 et du 16 avril 1935, s'élèvent,  
le 25 décembre 1936, à . . . . . fr. 618.815.000

La Banque a retiré de la circulation et annulé, pendant l'exercice 1936 :

	13.225 billets de fr. 10.000 . . .	fr. 132.250 000
	735.000 » » 1.000 . . . »	735.000.000
	624.000 » » 500 . . . »	312.000.000
	<u>17.700.000 » » 100 . . . »</u>	<u>1.770.000.000</u>
ensemble	19.072.225 billets, pour . . . . .	fr. 2 949.250.000
en 1935,	19.704.442 » » . . . . .	» 2.649.263.350

Les deux totaux pour 1936 correspondent respectivement à 25 p. c. et à 13,5 p. c. du nombre et du montant moyens des billets tenus en circulation pendant l'exercice.

En ce qui concerne les billets de 50, de 20 et de 5 francs circulant pour compte du Trésor, la Banque a retiré de la circulation et annulé, en 1936 :

5.750.000 billets de fr. 50 . . .	fr. 287.500.000
1.245.000 » 20 . . . »	24.900.000
6.020.000 » 5 . . . »	30.100.000
<u>13.015.000 billets pour . . . . .</u>	<u>fr. 342.500.000</u>

Le passif de la Banque, exigible par des tiers, comprend, au 25 décembre 1936 :

Les billets de banque en circulation . . . . .	fr. 22.451.813.700,—
Le solde créditeur des comptes courants . . . . .	» 4.651.071.296,76
Ensemble . . . . .	<u>fr. 27.102.884.996,76</u>

Balance  
du passif  
et de l'actif.

L'actif comprend :

Les fonds publics de la Banque et de la réserve. fr.	298.571.782,07
L'encaisse-or . . . . .	» 18.684.229.180,76
Le billon et divers . . . . .	» 271.833.507,59
Le portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger. . . . .	» 6.874.617.914,23

Les avances sur fonds publics belges. . . . »	350.535.347,10
Les bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932) . . . . . »	773.511.864,37
Ensemble. . . fr.	<u>27.253.299.596,12</u>

**Mouvement  
général.**

*L'annexe C* indique le mouvement général et le produit des diverses opérations de la Banque pendant l'exercice 1936.

Ce mouvement s'est élevé à . . . . .	fr. 469.445.983.357,07
En 1935, il fut de . . . . .	fr. 484.178.604.738,89

**Frais  
généraux.**

Les frais généraux d'administration, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences, se sont élevés, pour l'exercice 1936, à fr. 46.833.462,30.

Il faut ajouter à ce chiffre le droit de timbre sur la circulation des billets et le subside aux institutions de prévoyance établies en faveur du personnel.

Les chiffres relatifs à ces dernières dépenses sont portés aux comptes de « Profits et pertes » des deux semestres, et s'élèvent ensemble à fr. 35.450.160,35

**Bénéfice net.**

Le bénéfice net pour le premier semestre s'est élevé à fr. 17.590.652,08.

La répartition arrêtée par le Conseil général, aux termes de l'art. 38 des statuts, a fixé le dividende à fr. 49,47 brut, soit fr. 37,50 net d'impôt.

Le bénéfice net pour le second semestre s'élève à fr. 17.590.652,08 et la part attribuée aux actionnaires est de fr. 49,47 brut par action, soit net fr. 37,50.

Le produit de l'action, pour les deux semestres, est donc  
de . . . . . fr. 98,94

Les bénéfices attribués à la réserve s'élèvent à . . . fr. 2.318.130,42



Le compte de la réserve figurait au bilan du 25 décembre 1935 pour . . . . . fr. 97.731.809,98

**Compte  
de la  
réserve.**

En ajoutant à cette somme la part des bénéfices mentionnée plus haut, . . . . . » 2.318.130,42

on obtient le chiffre de . . . . . fr. 100.049.940,40  
porté au bilan du 25 décembre 1936.

Le portefeuille de la réserve se compose, au 25 décembre 1936, de valeurs belges représentant un capital de . . . . . fr. 98.823.768,66

Le Trésor a perçu, pour l'exercice 1936 :

La part de l'État dans les bénéfices (art. 38 des statuts) fr. 11.683.377,28

**Parts  
et recettes du  
Trésor.**

Le produit de l'escompte et des prêts excédant 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% . . . . . » néant

L'abonnement au timbre des billets . . . . . » 31.416.160,35

Total . . . . . fr. 43.099.537,63

Conformément aux articles 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, à l'arrêté royal du 26 octobre 1926, à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 19 juillet 1932, et à l'arrêté royal du 16 avril 1935, le Trésor a réglé en fait de redevances et de bonifications, pour l'exercice 1936, . . . . . fr. 34.218.635,—

A notre succursale d'Anvers, le chiffre des escomptes sur la Belgique s'est élevé à . . . . . fr. 283.513.529,60

**Succursale  
d'Anvers.**

En 1935, il s'était élevé à . . . . . » 898.539.299,86

Le nombre des comptes courants, qui était de 260 au 25 décembre 1935, est de 277 au 25 décembre 1936.

Le mouvement de ces comptes, qui avait été, en 1935, de . . . . . fr. 49.903.146.560,66

a été, en 1936, de . . . . . » 46.347.302.095,06

La moyenne journalière des soldes créditeurs, qui avait été, en 1935,  
de . . . . . fr. 465.589.000,—  
a été, en 1936, de . . . . . » 487.184.000,—

Au 25 décembre 1936, le solde des dépôts  
volontaires est de . . . . . » 516.000,—

**Comptoirs.**

*L'annexe E* indique les opérations d'escompte sur la Belgique réalisées  
par les comptoirs de la Banque.

Ces comptoirs ont escompté, pendant l'exercice 1936,  
481.427 effets, pour . . . . . fr. 2.971.569.361,75

En 1935, ils avaient escompté  
490.325 effets, pour . . . . . fr. 3.066.758.953,77

\*  
\* \*

Le 19 décembre 1936, après quelques jours de maladie, M. HENRY  
STACQUET, Trésorier honoraire de notre institution, est décédé.

M. HENRY STACQUET venait à peine de quitter son poste pour prendre  
un repos bien mérité après avoir consacré toute sa vie au service de  
notre institution. Il y avait accompli une carrière exceptionnellement  
longue et brillante, qui couvre une période de près de cinquante années.

Entré à la Banque le 25 juin 1889 comme simple commis, il occupa  
successivement des fonctions multiples, dont il s'acquitta toujours avec  
un dévouement, un zèle et une intelligence au-dessus de tous éloges.  
Comme chef du personnel, il s'était attiré l'affection de tous par la  
sollicitude et l'esprit d'équité qu'il apportait dans l'exercice de cette  
délicate mission.

Dans notre maison, sa disparition a été profondément ressentie et tous  
conserveront à sa mémoire un souvenir ému.

\*  
\* \*

L'Assemblée générale ordinaire du 24 février 1936 avait à procéder à l'élection d'un régent, en remplacement de M. WILLIAM THYS, décédé. M. GEORGES THEUNIS a été désigné pour achever le mandat de celui-ci.

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 31 août 1936 figurait l'élection de trois régents et de trois censeurs, en remplacement de MM. GEORGES THEUNIS, GEORGES LALOUX et ALBERT KREGLINGER, régents, et de MM. VICTOR PAREIN, FRANS LOONTJENS et ALBERT DEWANDRE, censeurs.

Les mandats de ces messieurs ont été renouvelés.

*Le Conseil de Régence :*

BARON FLORIMONT HANKAR,  
GEORGES THEUNIS,  
GEORGES LALOUX,  
CLÉMENT SWOLFS,  
ALBERT KREGLINGER,  
LÉOPOLD FRATEUR,  
ERNEST MARTEL,  
LOUIS CANON-LEGRAND,  
ALBERT GOFFIN,  
LOUIS-JEAN MAHIEU,  
GASTON BARBANSON,  
ALEXANDRE GALOPIN.

*Le Gouverneur,*

LOUIS FRANCK.



# RAPPORT

## DU COLLÈGE DES CENSEURS

---

MESSIEURS,

Avant de vous rendre compte de l'exécution du mandat de surveillance que vous nous avez confié, nous tenons à nous associer à l'hommage rendu par le Conseil de Régence à la mémoire de M. HENRY STACQUET, Trésorier honoraire; sa fin soudaine a péniblement surpris la Banque où il ne comptait que des amis.

Nous garderons du disparu le souvenir d'une existence entièrement vouée au service de notre institution.

MESSIEURS,

Conformément à notre mission statutaire, nous avons vérifié les écritures de la comptabilité générale. Après examen, nous avons approuvé les bilans et comptes de profits et pertes.

Le dividende brut, pour chacun des semestres de 1936, s'est élevé à fr. 49,47, payable par fr. 37,50, net d'impôt.

Au cours de l'année, nous avons entendu régulièrement rapport sur les opérations de la Banque. Les inspections auxquelles nous avons procédé dans plusieurs services nous ont permis d'apprécier une fois de plus leur excellente tenue et le zèle qu'apportent les membres du personnel de tous grades dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous leur renouvelons l'expression de notre satisfaction.

*Le Collège des Censeurs :*

ALEXANDRE THEUNISSENS,  
MARCEL MORREN,  
VICTOR PAREIN,  
PAUL PASTUR,  
JULES VANDERSTEGEN,  
ERNEST JURION,  
FRANS LOONTJENS,  
ERNEST-JOHN SOLVAY,  
ALBERT DEWANDRE.

*Le Président,*

PAUL DE GROUX.



# ANNEXES

**ACTIF**

*BILAN arrêté au*

ANNEXE

**A**

Encaisse or . . . . .		18.912.052.185 77
Billon et divers . . . . .		303.870.444 83
Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger. . . . .		7.006.613.736 15
Avances sur fonds publics belges . . . . .		398.611.279 81
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932). . . . .		786.214.237 29
Fonds publics . . . . .		199.747.621 41
» de la réserve de la Banque . . . . .		97.639.969 56
» du comp <sup>te</sup> d'amort <sup>nt</sup> des immeubles de serv <sup>ce</sup> , matériel et mobilier . . . . .		59.597.133 71
Immeubles de service . . . . .		154.652.680 92
Matériel et mobilier . . . . .		2.771.747 08
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs . . . . .		1.452.120 18
Intérêts acquis ou à recevoir. . . . .		40.302.858 79
Valeurs garanties ou à réaliser. (Art. 34 des statuts) . . . . .		2.833.880 96
Effets déposés à l'encaissement en compte courant . . . . .		42.124.046 99
		28.008.483.943 45
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>		
Trésor public : Portefeuille et divers . . . . .	3.936.488.373 40	} 28.636.054.638 82
» Dépôts en fonds publics . . . . .	24.569.284.032 22	
» Valeurs du fonds monétaire (loi du 14 avril 1933). . . . .	130.282.233 20	
Dépôts divers . . . . .		15.650.096.101 05
Nantissements de prêts reçus p <sup>r</sup> compte de la Banque et de la Caisse d'Epargne . . . . .		161.823.400 »
Cautionnements divers . . . . .		49.556.500 »
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat. Valeurs diverses . . . . .		1.929.688.714 10
		74.435.703.297 42

*BILAN arrêté au*

Encaisse or . . . . .		18.684.229.180 76
Billon et divers . . . . .		271.833.507 59
Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger. . . . .		6.874.617.914 23
Avances sur fonds publics belges . . . . .		350.535.347 10
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932). . . . .		773.511.864 37
Fonds publics . . . . .		199.748.013 41
» de la réserve de la Banque . . . . .		98.823.768 66
» du comp <sup>te</sup> d'amort <sup>nt</sup> des immeubles de serv <sup>ce</sup> , matériel et mobilier . . . . .		59.518.827 41
Immeubles de service. . . . .		154.693.205 92
Matériel et mobilier . . . . .		2.771.747 08
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs . . . . .		2.040.538 15
Intérêts acquis sur fonds publics . . . . .		21.280.992 65
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 34 des statuts) . . . . .		2.795.831 91
Effets déposés à l'encaissement en compte courant. . . . .		200.630.876 60
		27.697.031.615 84
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>		
Trésor public : Portefeuille et divers . . . . .	3.627.150.632 23	} 27.612.767.289 80
» Dépôts en fonds publics . . . . .	23.854.421.124 37	
» Valeurs du fonds monétaire (loi du 14 avril 1933). . . . .	131.195.533 20	
Dépôts divers . . . . .		14.877.212.397 81
Nantissements de prêts reçus p <sup>r</sup> compte de la Banque et de la Caisse d'Epargne . . . . .		115.731.300 »
Cautionnements divers . . . . .		49.517.000 »
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat. Valeurs diverses . . . . .		1.699.442.633 14
		72.051.702.236 59



25 juin 1936

PASSIF

ANNEXE

A

Capital . . . . .		200.000.000 >
Fonds de réserve . . . . .		98.890.875 19
Billets de banque : Emission à ce jour . . . . .	22.969.993.500 >	
» Billets dans les caisses . . . . .	1.174.367.800 >	
» Billets en circulation . . . . .		21.795.625.700 >
Comptes courants : Trésor public . . . . .	133.825.660 50	5.779.282.015 54
» Particuliers . . . . .	5.645.456.355 04	
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier . . . . .		59.702.272 64
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant . . . . .		42.121.046 99
Intérêts et réescompte . . . . .		1.918.751 60
Redevances { Droit de timbre sur la circulation fiduciaire . . . . .	15.204.133 75	21.045.822 39
à l'Etat { Part de l'Etat dans les bénéfices (art. 38 des statuts) . . . . .	5.841.688 64	
Dividende à répartir pour le 1 <sup>er</sup> semestre de 1936 . . . . .		9.894.459 10
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers . . . . .	3.936.488.373 40	28.636.034.638 82
» Dépôts en fonds publics . . . . .	24.569.284.032 22	
» Réserve du fonds monétaire . . . . .	130.282.233 20	
Déposants : Dépôts divers . . . . .		15.650.096.101 05
» Nantiss <sup>és</sup> de prêts reçus p <sup>r</sup> comp <sup>te</sup> de la Banque et de la C <sup>asse</sup> d'Ép <sup>argne</sup> . . . . .		161.823.400 >
Divers pour leurs cautionnements . . . . .		49.556.500 >
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat Valeurs diverses . . . . .		1.929.688.714 10
		74.435.703.297 42

25 décembre 1936

Capital . . . . .		200.000.000 >
Fonds de réserve . . . . .		100.049.940 40
Billets de banque : Emission à ce jour . . . . .	23.716.493.500 >	
» Billets dans les caisses . . . . .	1.264.679.800 >	
» Billets en circulation . . . . .		22.451.813.700 >
Comptes courants : Trésor public . . . . .	539.864.223 29	4.651.071.296 76
» Particuliers . . . . .	4.111.207.073 47	
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier . . . . .		59.702.272 64
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant . . . . .		200.630.876 60
Réescompte . . . . .		1.815.355 10
Redevances { Droit de timbre sur la circulation fiduciaire . . . . .	16.212.026 60	22.033.715 24
à l'Etat { Part de l'Etat dans les bénéfices (art. 38 des statuts) . . . . .	5.841.688 64	
Dividende à répartir pour le 2 <sup>d</sup> semestre de 1936 . . . . .		9.894.459 10
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers . . . . .	3.627.150.632 23	27.612.767.289 80
» Dépôts en fonds publics . . . . .	23.854.421.124 37	
» Réserve du fonds monétaire . . . . .	131.193.533 20	
Déposants : Dépôts divers . . . . .		14.877.212.397 81
» Nantiss <sup>és</sup> de prêts reçus p <sup>r</sup> compte de la Banque et de la C <sup>asse</sup> d'Ép <sup>argne</sup> . . . . .		115.731.300 >
Divers pour leurs cautionnements . . . . .		49.517.000 >
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat Valeurs diverses . . . . .		1.699.442.633 14
		72.051.702.236 59

## ANNEXE

## B

A Escompte : Réescompte au 25 juin 1936 . . . . .		1.918.751 60
» Frais généraux d'administration . . . . .		23.485.552 54
» Caisse de pensions du personnel : Subside . . . . .		2.012.000 »
» Amortissement prévu à la loi du 19 juillet 1932 . . . . .		973.614 77
» Redevances { Droit de timbre sur la circulation fiduciaire . . . . .	15.204.133 75	} 21.045.822 39
à l'Etat { Part de l'Etat dans les bénéfices (Art. 38 des statuts) . . . . .	5.841.688 64	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices . . . . .		1.159.065 21
» Participation du personnel dans les bénéfices . . . . .		695.439 13
» Dividendes { 200.000 actions à fr. 30, premier dividende de 6 % l'an . . . . .	} (1) 6.000.000 »	} 9.894.459 10
aux actions { 200.000 » fr. 19,47, second dividende . . . . .		
(1) coupon de fr. 49,47 payable par 37,50 fr. net d'impôt		
		61.184.704 74

## Résumé du compte de PROFITS

A Escompte : Réescompte au 25 décembre 1936 . . . . .		1.815.355 10
» Frais généraux d'administration . . . . .		23.347.909 76
» Caisse de pensions du personnel : Subside . . . . .		2.022.000 »
» Amortissement prévu à la loi du 19 juillet 1932 . . . . .		973.614 77
» Redevances { Droit de timbre sur la circulation fiduciaire . . . . .	16.212.026 60	} 22.053.715 24
à l'Etat { Part de l'Etat dans les bénéfices (Art. 38 des statuts) . . . . .	5.841.688 64	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices . . . . .		1.159.065 21
» Participation du personnel dans les bénéfices . . . . .		695.439 13
» Dividendes { 200.000 actions à fr. 30,— premier dividende de 6 % l'an . . . . .	} (1) 6.000.000 »	} 9.894.459 10
aux actions { 200.000 » fr. 19,47, second dividende . . . . .		
(1) coupon de fr. 49,47 payable par fr. 37,50 net d'impôt		
		61.961.558 31

ET PERTES du 26 décembre 1935 au 25 juin 1936

**AVOIR**

ANNEXE

**B**

Par Escompte, change et intérêts . . . . .	25.919.061 95
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	135.907 44
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus . . . . .	6.512.616 63
» Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics . . . . .	9.033 374 79
» Droits de garde sur dépôts . . . . .	2.016.562 30
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, arrêté royal du 26 octobre 1926, art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 19 juillet 1932 et arrêté royal du 16 avril 1935) . . . . .	16.609.872 44
» Produits divers . . . . .	957.309 17
	<hr/>
	61.184.704 74

ET PERTES du 26 juin au 25 décembre 1936

Par Escompte, change et intérêts . . . . .	24.861.054 67
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	146.585 53
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus . . . . .	5.832.149 45
» Intérêts reçus et acquis sur fonds publics . . . . .	10.578.704 83
» Droits de garde sur dépôts . . . . .	1.440.393 43
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, arrêté royal du 26 octobre 1926, art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 19 juillet 1932 et arrêté royal du 16 avril 1935) . . . . .	17.608.762 56
» Produits divers . . . . .	1.493.907 84
	<hr/>
	61.961.558 31



**Tableau du MOUVEMENT DES OPÉRATIONS**

et de leurs **PRODUITS**

*pour l'exercice 1936 (du 26 décembre 1935 au 25 décembre 1936)*

ANNEXE

**C**

OPÉRATIONS	MOUVEMENT des OPÉRATIONS	PRODUITS NETS au profit de la Banque
Escompte, change et intérêts . . . . . fr.	19.580.394.361,38	47.046.009,92
Encaissement des effets sur la Belgique	4.513.671.644,75	—
{ pour compte de la Banque		
{ pour compte de titulaires de comptes courants.	608.601.980,31	232.492,97
Avances sur fonds publics belges et remboursements . .	8.239.802.578,16	12.344.766,10
Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics . . . . .	—	19.612.079,62
Compte courant du Trésor public (titres et numéraire) (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1936)	135.370.857.558,87	—
Id. de la Caisse générale d'Épargne . . . . .	22.373.855.490,57	—
Id. de la Société du Crédit communal . . . . .	1.238.637.030,22	141.952,77
Id. particuliers à Bruxelles . . . . .	178.942.854.491,53	—
Id. id. à Anvers. . . . .	16.347.302.095,06	—
Id. id. dans les agences . . . . .	32.451.323.824,08	—
Accréditifs délivrés et payés . . . . .	586.178.918,53	—
Chèques déplacés émis et payés . . . . .	2.459.334.140,24	—
Dépôts divers. Mouvement général d'entrée et de sortie .	17.869.455.280,54	3.456.955,73
Portefeuille de la Caisse d'Épargne. Entrées et sorties . . (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1936)	8.143.747.065,81	—
Prêts s/fonds publics p. c. de la Caisse d'Épargne. Prêts et remboursements. (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1936)	717.947.200,—	—
Bénéfices divers . . . . .	—	2.309.264,24
Redevances et bonifications de l'Etat . . . . .	—	34.218.635,—
<b>TOTAL . . . fr.</b>	<b>469.445.983.357,07</b>	<b>119.412.156,35</b>



## EXTRAITS DES SITUATIONS HEBDOMADAIRES publiées au « Moniteur Belge » en 1936

(en milliers de francs)

1936	Encaisse or	Portefeuille effets	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'oblig. du Trésor belge (Lois 27-12-30 et 19-7-32)	Circulation	COMPTES COURANTS			Total des Engagements à vue
						Trésor	Particuliers	Ensemble	
2 Janvier . . .	17.182.454	6.390.474	462.887	811.622	20.864.385	267.870	4.192.490	4.460.360	25.324.745
9 » . . .	17.082.552	6.356.854	434.493	798.981	20.754.487	105.079	4.283.994	4.389.073	25.143.260
16 » . . .	17.011.890	6.287.784	449.251	id.	20.550.884	146.510	4.334.248	4.480.758	25.031.642
23 » . . .	16.990.460	6.237.846	441.544	id.	20.429.780	51.483	4.481.914	4.533.397	24.963.177
30 » . . .	16.998.939	6.203.205	447.598	id.	20.504.621	76.798	4.332.488	4.409.286	24.913.907
6 Février . . .	17.016.503	6.210.414	448.883	id.	20.538.720	66.867	4.323.443	4.390.310	24.929.030
13 » . . .	16.992.255	6.201.718	386.235	id.	20.443.778	91.274	4.330.713	4.421.984	24.865.762
20 » . . .	16.851.407	6.034.296	401.761	id.	20.320.982	112.830	4.466.574	4.279.404	24.600.386
27 » . . .	16.792.846	6.005.673	422.220	id.	20.362.354	117.244	4.031.557	4.148.801	24.511.155
5 Mars . . .	16.666.571	5.903.551	460.364	id.	20.511.244	170.021	3.628.729	3.798.750	24.309.991
12 » . . .	16.699.428	5.920.198	472.633	id.	20.737.244	78.045	3.556.519	3.634.564	24.371.808
19 » . . .	16.576.452	5.841.845	468.138	id.	20.824.476	51.186	3.299.468	3.350.654	24.475.130
26 » . . .	16.596.789	5.909.361	421.798	id.	20.817.104	44.830	3.318.706	3.403.536	24.220.640
2 Avril . . .	16.697.087	5.972.937	396.491	id.	21.109.875	188.301	3.047.646	3.235.947	24.345.822
8 » . . .	16.817.959	6.061.768	374.834	id.	21.205.199	96.346	3.215.530	3.311.876	24.517.075
16 » . . .	16.881.753	6.059.090	388.075	id.	21.047.353	165.242	3.444.848	3.550.090	24.597.443
23 » . . .	17.005.002	6.146.060	374.872	id.	20.956.851	125.686	3.724.394	3.850.080	24.806.931
30 » . . .	17.145.912	6.236.520	376.471	id.	21.273.701	156.044	3.596.459	3.752.503	25.026.204
7 Mai . . .	17.416.289	6.383.670	377.909	id.	21.351.289	79.747	4.012.856	4.092.603	25.443.892
14 » . . .	17.626.781	6.482.354	378.828	id.	21.328.640	86.385	4.344.041	4.430.426	25.759.066
20 » . . .	17.723.753	6.509.856	381.341	id.	21.294.370	144.319	4.449.812	4.594.131	25.888.501
28 » . . .	17.985.099	6.614.822	394.490	id.	21.418.356	131.591	4.713.683	4.845.274	26.263.630
4 Juin . . .	18.212.511	6.685.438	426.110	id.	21.533.357	133.668	4.897.320	5.050.988	26.584.345
11 » . . .	18.489.769	6.819.860	408.950	id.	21.633.145	89.747	5.254.756	5.344.503	26.979.648
18 » . . .	18.642.829	6.894.819	401.121	id.	21.627.557	133.087	5.454.912	5.588.029	27.215.586
24 » . . .	18.810.788	7.008.444	392.128	id.	21.767.695	66.172	5.646.176	5.712.348	27.480.043
2 Juillet . . .	18.749.624	6.984.685	419.434	id.	22.066.808	136.058	5.197.435	5.333.493	27.400.301
9 » . . .	18.719.948	7.049.213	405.872	786.214	22.124.789	92.552	5.170.335	5.263.087	27.387.867
16 » . . .	18.717.276	7.021.123	385.233	id.	22.097.208	49.429	5.194.279	5.243.708	27.340.916
23 » . . .	18.700.921	7.053.177	386.060	id.	22.056.774	76.346	5.230.356	5.306.702	27.363.476
30 » . . .	18.680.599	7.064.504	384.537	id.	22.310.077	162.174	4.874.171	5.036.345	27.346.422
6 Août . . .	18.644.789	6.982.410	375.794	id.	22.439.054	68.798	4.702.559	4.774.357	27.210.411
12 » . . .	18.674.876	7.029.883	369.567	id.	22.461.349	96.059	4.720.888	4.816.947	27.278.296
20 » . . .	18.634.652	7.035.933	375.076	id.	22.349.589	156.963	4.749.859	4.906.822	27.256.411
27 » . . .	18.634.643	6.886.242	372.644	id.	22.395.355	127.047	4.583.173	4.710.220	27.105.575
3 Septembre . . .	18.498.836	6.737.610	389.476	id.	22.572.905	227.536	4.028.402	4.255.638	26.828.543
10 » . . .	18.538.809	6.769.681	377.041	id.	22.592.123	121.003	4.469.980	4.290.983	26.883.106
17 » . . .	18.584.388	6.799.428	367.331	id.	22.525.819	179.438	4.256.477	4.435.915	26.961.734
24 » . . .	18.627.793	6.833.365	366.300	id.	22.531.229	316.761	4.198.287	4.515.048	27.046.277
1 <sup>er</sup> Octobre . . .	18.984.632	6.979.061	374.659	id.	22.886.389	312.144	4.350.582	4.662.726	27.549.115
8 » . . .	18.843.892	6.976.111	339.415	id.	22.818.467	144.714	4.395.818	4.540.532	27.358.999
15 » . . .	18.549.433	6.818.485	339.000	id.	22.507.794	185.525	4.221.446	4.406.674	26.914.465
22 » . . .	18.398.487	6.780.976	350.939	id.	22.304.922	155.565	4.261.644	4.417.179	26.719.101
29 » . . .	18.324.871	6.726.732	348.610	id.	22.330.583	145.615	4.446.125	4.291.740	26.622.323
5 Novembre . . .	18.396.980	6.744.506	354.444	id.	22.445.092	121.739	4.141.875	4.263.614	26.708.706
12 » . . .	18.495.855	6.802.444	354.682	id.	22.396.490	51.954	4.414.678	4.466.632	26.862.822
19 » . . .	18.522.597	6.791.668	343.000	id.	22.244.494	191.336	4.447.614	4.638.950	26.883.144
26 » . . .	18.586.310	6.836.179	328.810	id.	22.230.381	169.998	4.581.096	4.751.094	26.981.475
3 Décembre . . .	18.551.631	6.760.389	376.845	id.	22.402.109	291.427	4.216.171	4.507.598	26.909.707
10 » . . .	18.613.856	6.794.636	361.072	id.	22.344.888	159.296	4.488.179	4.647.475	26.992.363
17 » . . .	18.632.128	6.815.306	374.493	id.	22.260.241	267.553	4.549.124	4.816.677	27.076.888
22 » . . .	18.678.400	6.872.033	360.615	id.	22.345.987	274.936	4.522.141	4.797.077	27.143.064
30 » . . .	18.640.049	6.947.800	338.393	id.	22.701.978	598.938	3.843.061	4.444.999	27.143.977
Moyennes annuelles	17.953.947	6.589.943	389.589	792.956	21.697.139	147.496	4.335.446	4.482.942	26.180.081

AGENCES	OPÉRATIONS POUR COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)								NOMBRE DE COUPONS PAYÉS		COMPTE COURANT DE LA C <sup>se</sup> GÉN <sup>le</sup> D'ÉP <sup>gne</sup> ET DE RETR <sup>te</sup>				EFFETS ESCOMPTÉS TRANSMIS A LA BANQUE				VERSEMENTS AU CRÉDIT de comptes courants ordinaires ouverts dans d'autres localités y compris Bruxelles	
	COMPTE COURANT ET OPÉRATIONS EN NUMÉRAIRE				FONDS PUBLICS ET VALEURS DU TRÉSOR				pour L'ÉTAT	pour DIVERS ORGANISMES	Recettes		Paiements		Pour compte de la Banque, sur la Belgique seulement		Pour compte de la C <sup>se</sup> d'Ép <sup>gne</sup> (du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc.)		Nombre	Montant en milliers de francs
	Recettes		Paiements		Entrées		Sorties				Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre d'effets	Montant en milliers de francs	Nombre d'effets	Montant en milliers de francs		
	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs												
Alost . . . . .	318	29.761	5.950	12.008	4.199	65.712	3.717	70.732	382.483	102.934	1.103	6.509	276	2.861	34.084	42.478	2.444	252.168	5.409	221.558
Arlon . . . . .	609	143.564	5.126	10.438	2.349	27.780	2.323	29.719	239.450	51.997	284	1.188	211	1.685	3.165	13.808	1.079	72.387	1.661	142.109
Ath . . . . .	690	43.535	2.304	1.417	1.282	15.314	1.307	16.622	73.832	19.467	242	1.455	151	1.447	4.035	19.724	176	11.360	279	10.320
Audenarde . . . . .	674	43.354	4.676	3.051	1.955	23.329	2.759	24.467	131.125	43.864	189	1.341	122	1.146	1.015	6.898	238	16.038	198	4.617
Boom . . . . .	189	10.444	1.548	1.379	595	10.579	799	10.968	68.223	17.177	119	2.203	162	1.731	"	"	"	"	145	14.852
Bruges . . . . .	1.909	895.015	13.115	34.120	3.698	75.613	5.407	79.350	448.504	136.999	4.334	8.068	1.855	8.564	4.928	20.598	288	41.679	1.077	78.244
Charleroi . . . . .	1.556	1.106.054	17.622	56.703	8.072	156.147	12.721	175.480	1.221.111	297.908	677	5.186	565	5.701	7.388	38.723	2.742	180.227	2.925	164.352
Courtrai . . . . .	907	917.144	12.645	21.114	4.289	130.794	4.039	139.144	646.433	158.632	1.239	6.576	902	4.238	19.346	83.095	2.996	216.007	1.853	287.598
Dinant . . . . .	31	377	3.376	1.574	1.383	19.805	1.904	21.191	59.111	14.034	85	701	76	361	13	180	97	9.598	69	6.353
Eecloo . . . . .	468	81.578	2.233	2.039	1.341	17.213	751	18.059	78.485	39.397	127	1.090	28	105	458	57.689	562	39.334	225	3.788
Furnes . . . . .	458	38.243	7.208	6.507	1.995	32.116	2.031	34.518	131.308	50.592	1.114	7.830	1.077	4.831	"	"	"	"	139	3.344
Gand . . . . .	1.285	1.679.472	27.312	52.767	10.898	236.192	11.656	254.059	1.545.198	350.924	43.296	116.560	6.393	88.876	14.624	152.136	208	13.626	2.908	304.866
Grammont . . . . .	624	26.073	4.618	3.013	602	17.099	774	18.106	117.465	53.672	223	721	148	755	7.305	27.170	1.706	123.944	505	28.050
Hasselt . . . . .	474	519.737	4.349	13.865	1.770	17.398	1.535	19.072	120.052	42.078	5.489	8.231	1.250	4.601	812	20.647	2.659	229.370	543	35.277
Huy . . . . .	603	129.190	392	6.437	1.941	20.345	2.191	22.007	124.411	28.187	319	1.471	345	1.183	6.422	96.799	505	45.171	301	52.285
La Louvière . . . . .	578	42.056	5.310	16.116	2.137	81.881	2.931	87.710	803.524	74.237	263	5.606	305	2.906	23.776	74.866	2.066	157.896	1.038	84.924
Liège . . . . .	2.326	1.484.186	20.415	89.616	10.960	232.161	13.755	246.236	2.040.520	254.744	5.912	62.218	4.450	75.725	50.175	853.500	4.103	279.998	4.001	767.778
Louvain . . . . .	1.074	505.027	21.254	20.507	11.782	165.574	11.413	168.245	493.813	120.955	16.721	16.452	3.537	13.765	91.659	369.586	1.051	125.318	4.093	320.772
Luxembourg . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	31.170	1.249	"	"	"	"	"	"	"	"	22	15.146
Malines . . . . .	876	167.288	10.912	12.002	2.238	35.665	2.288	40.016	189.149	45.333	1.021	7.571	791	5.070	36.773	112.857	4.052	343.667	2.238	190.407
Malmédy . . . . .	286	6.211	654	1.884	221	2.606	269	2.710	13.387	2.644	"	"	"	"	"	"	"	"	79	3.554
Marche . . . . .	244	4.516	1.723	530	627	5.118	855	5.440	24.306	6.358	205	1.922	63	1.682	"	"	"	"	74	4.500
Mons . . . . .	854	747.242	13.296	45.745	5.999	117.588	6.075	123.271	883.836	173.066	1.135	13.076	430	3.121	34.058	59.990	1.681	73.041	2.599	197.325
Mouscron . . . . .	215	37.365	4.581	5.907	1.217	19.711	1.678	21.222	177.845	39.137	273	3.945	74	981	"	"	"	"	214	38.411
Namur . . . . .	1.487	722.552	18.747	23.364	4.144	97.967	6.055	105.394	719.964	155.407	927	4.803	843	4.128	2.447	13.212	2.974	242.357	2.577	181.818
Neufchâteau . . . . .	393	19.401	2.228	459	979	7.654	1.404	8.085	17.728	6.073	229	546	190	1.369	238	3.003	238	17.961	34	973
Nivelles . . . . .	556	15.668	1.432	1.418	1.075	14.375	1.628	15.237	76.742	25.272	71	99	55	293	51.551	176.713	1.040	95.575	1.684	118.563
Ostende . . . . .	1.034	399.861	8.425	19.031	2.079	52.206	3.101	53.571	271.880	61.231	820	19.331	439	16.528	223	565	15	2.505	707	53.273
Péruwelz . . . . .	447	22.022	1.439	1.363	1.154	14.007	1.103	14.826	49.552	17.934	20	53	28	47	2.308	30.996	190	25.726	164	13.701
Philippeville . . . . .	309	11.239	4.469	537	3.621	26.965	2.793	18.177	20.328	16.595	309	1.364	199	921	3.191	6.202	635	48.617	158	4.555
Renaix . . . . .	192	38.722	2.494	1.526	2.732	33.222	2.107	24.440	60.378	29.266	66	339	47	430	6.751	52.862	113	8.782	307	13.842
Roulers . . . . .	874	76.377	4.336	7.400	3.224	41.398	2.645	43.696	159.533	45.226	399	2.454	207	753	283	5.246	158	14.477	532	15.600
Saint-Nicolas . . . . .	1.275	80.026	5.509	21.653	1.224	28.914	1.817	30.759	187.418	54.419	268	1.609	125	1.644	205	2.456	426	38.706	437	38.344
Soignies . . . . .	516	15.962	3.879	3.054	1.519	12.576	1.989	13.504	137.456	39.130	106	299	82	189	1.564	3.181	813	60.913	144	4.832
Termonde . . . . .	789	17.743	3.603	2.355	1.724	18.609	2.106	19.930	96.261	24.983	218	646	149	553	4.933	22.599	2.250	160.910	673	67.792
Tirlemont . . . . .	921	395.262	4.284	8.442	1.281	49.264	1.790	51.622	252.919	61.669	412	5.615	400	6.322	3.110	279.054	4	2.298	1.366	180.998
Tongres . . . . .	459	2.285	4.151	928	967	7.619	1.816	8.962	34.951	13.959	197	1.809	109	1.536	5.245	57.878	557	36.300	155	27.053
Tournai . . . . .	1.183	667.145	748	27.027	2.870	116.298	3.011	121.279	960.554	198.547	439	5.340	274	2.939	6.795	70.914	480	39.570	3.794	158.033
Turnhout . . . . .	1.035	66.064	4.390	2.646	6.081	28.270	3.415	24.947	115.010	28.155	1.026	3.666	989	3.966	6.049	22.083	1.159	86.117	399	51.146
Verviers . . . . .	1.735	143.402	15.501	10.414	5.251	47.552	5.243	51.971	570.533	74.914	451	8.508	308	1.882	46.498	173.861	1.113	97.792	4.006	315.817
Wavre . . . . .	507	11.226	3.260	1.249	980	9.336	990	10.037	64.188	18.236	82	1.025	40	138	"	"	"	"	682	14.294
Ypres . . . . .	320	15.735	9.733	8.188	3.241	59.034	4.374	63.246	132.262	55.954	74	432	51	510	"	"	"	"	46	5.057
TOTAL . . . . .	31.375	11.378.149	289.447	559.793	125.696	2.191.006	140.565	2.308.047	13.992.398	3.054.555	90.484	337.798	27.746	275.483	481.427	2.971.569	40.798	3.218.435	50.460	4.246.121
Anvers . . . . .	6.222	2.775.860	39.179	134.184	15.264	596.285	22.477	635.221	3.467.944	320.892	5.340	38.443	4.305	25.231	43.437	283.514	"	"	5.495	3.872.138
Bruxelles . . . . .	40.922	38.369.324	30.000	51.515.841	45.000	19.290.830	41.000	25.616.317	12.551.435	6.548.887	26.000	10.936.464	24.000	10.760.436	413.035	1.676.974	2.531	781.556	13.057	4.986.479
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	78.519	52.523.333	358.626	52.209.818	185.960	22.078.121	204.042	28.559.585	30.011.777	9.924.334	121.824	41.312.705	56.051	41.061.150	937.899	4.932.057	43.329	3.999.991	69.012	13.104.738



**MOUVEMENT DES OPÉRATIONS PENDANT L'EXERCICE 1936**

ANNEXE E

AGENCES	MOUVEMENT DES COMPTES COURANTS PARTICULIERS						MOUVEMENT DES ACCRÉDITIFS				MOUVEMENT DES CHÈQUES DÉPLACÉS				EFFETS escomptés présentés à l'encaissement (1)		Effets impayés par agence Nombre (1)	COMPTES COURANTS D'AVANCES			PRÊTS sur fonds publics pour compte de la Caisse d'Épargne (du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 déc.)	
	au Débit		au Crédit		Effets remis à l'encaissement par des titulaires		Délivrés		Payés		Émis		Payés		Nombre d'effets	Montant en milliers de fr.		Nombre de comptes ouverts	Débit Montant en milliers de fr.	Crédit Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.
	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre d'effets	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.								
Alost . . . . .	3.975	367.731	4.019	370.887	260	6.615	22	328	46	1.648	154	9.532	214	18.745	6.892	32.827	433	38	11.980	11.753	82	5.304
Arlon . . . . .	1.220	433.451	1.498	433.792	53	1.057	5	1	47	1.681	20	896	40	6.521	3.774	6.203	204	40	672	973	30	857
Ath . . . . .	1.273	82.963	2.205	82.504	50	227	12	26	50	579	44	702	33	2.509	2.080	12.588	82	74	4.946	5.051	21	455
Audenarde . . . . .	1.630	50.424	2.223	50.016	628	3.275	7	145	29	102	21	99	100	898	1.988	8.426	58	37	7.213	7.360	39	1.826
Boom . . . . .	460	42.196	716	42.248	77	814	2	1	24	381	1	18	49	9.008	1.763	19.711	54	23	6.204	6.568	29	325
Bruges . . . . .	2.039	338.497	2.449	340.710	35	405	28	1.372	209	2.791	32	974	283	13.965	9.075	24.069	455	100	24.225	23.654	83	4.496
Charleroi . . . . .	6.246	1.633.816	7.792	1.634.667	448	7.259	57	812	206	6.471	130	62.465	583	110.077	15.067	97.893	812	284	37.640	34.619	775	22.958
Courtrai . . . . .	6.672	803.893	10.183	806.660	87	2.178	109	739	89	1.888	49	1.090	186	8.287	10.295	62.151	380	75	116.046	120.712	83	1.678
Dinant . . . . .	505	62.971	642	62.526	"	"	7	179	27	1.238	4	36	70	5.159	2.859	3.773	134	48	4.875	4.979	32	931
Eecloo . . . . .	1.433	116.105	1.282	116.657	328	5.764	16	136	10	70	23	1.871	45	1.119	1.650	42.807	69	37	2.315	2.494	14	259
Furnes . . . . .	949	43.071	1.250	42.522	"	"	26	26	16	322	14	10	73	3.484	1.191	2.393	28	34	6.326	6.147	42	740
Gand . . . . .	6.411	538.654	5.471	540.826	4.871	30.440	85	517	323	11.129	148	21.469	580	22.534	27.469	135.742	1.808	187	71.802	78.662	216	5.284
Grammont . . . . .	2.462	194.993	2.903	194.927	129	1.370	11	23	20	48	47	1.341	77	2.335	2.946	11.247	124	35	10.206	9.464	19	751
Hasselt . . . . .	3.476	346.240	4.960	347.495	231	4.104	20	377	47	1.642	38	1.032	54	2.746	4.847	26.793	230	50	2.562	2.496	56	2.025
Huy . . . . .	2.541	349.979	2.357	352.142	190	4.941	22	362	43	3.040	178	4.069	132	8.094	4.945	67.807	262	80	23.784	21.938	79	3.892
La Louvière . . . . .	4.221	463.550	3.774	460.985	184	10.723	31	203	281	3.388	91	17.284	258	53.710	6.415	50.597	289	131	32.523	26.455	132	2.663
Liège . . . . .	9.020	3.597.563	8.369	3.586.517	22.327	38.065	313	3.845	454	17.174	384	22.855	850	105.302	42.036	626.480	3.064	462	169.351	171.416	748	72.310
Louvain . . . . .	5.505	1.252.223	3.703	1.253.348	111	154	20	4.954	47	1.703	105	7.147	202	14.941	10.007	138.063	508	61	247.622	237.880	70	5.965
Luxembourg . . . . .	116	39.116	134	159.672	"	"	3	4.884	4	4	2	9	4	94	"	"	"	6	194	2	7	2.213
Malines . . . . .	5.395	589.522	5.599	589.422	528	18.230	114	265	76	1.892	64	2.109	165	12.222	11.299	67.381	637	51	9.940	9.851	79	1.022
Malmédy . . . . .	525	29.568	412	29.270	121	7.033	1	27	10	291	10	179	103	1.280	1.938	2.882	99	28	13.287	14.115	17	1.142
Marche . . . . .	207	2.525	113	2.245	4	22	"	"	21	744	6	106	20	518	1.231	1.531	37	31	4.436	4.511	38	1.368
Mons . . . . .	6.912	499.429	5.755	499.609	"	"	22	7.118	105	3.561	138	3.223	459	163.372	8.847	47.108	760	263	63.355	57.695	221	6.529
Mousson . . . . .	1.208	130.435	1.534	131.333	83	688	1	198	26	333	38	1.716	169	3.346	4.063	9.406	254	16	18.055	17.179	39	1.538
Namur . . . . .	5.064	571.964	7.475	569.452	"	"	18	180	120	2.554	56	2.787	124	6.590	11.027	28.013	533	179	10.641	6.645	96	5.536
Neufchâteau . . . . .	483	23.610	825	23.756	8	134	2	25	42	111	"	"	6	104	671	1.189	23	34	2.566	2.541	8	277
Nivelles . . . . .	4.190	329.514	5.633	330.589	125	2.047	6	20	28	770	21	2.357	35	2.915	2.412	29.796	146	31	1.810	1.971	29	876
Ostende . . . . .	1.811	150.110	2.149	150.600	5	237	82	713	328	2.999	30	2.010	203	5.829	7.218	12.273	535	29	29.948	30.346	29	668
Péruwelz . . . . .	344	120.392	880	120.239	49	4.910	16	25	37	159	48	2.974	36	894	1.723	19.093	44	40	2.642	2.493	31	1.571
Philippeville . . . . .	1.202	53.099	1.394	53.078	35	442	"	"	9	288	57	2.201	17	202	364	487	23	113	3.037	4.821	77	2.629
Renaix . . . . .	4.880	157.516	4.373	158.124	96	973	53	291	95	1.457	105	1.342	131	2.091	5.633	43.517	136	39	8.109	8.145	59	1.744
Roulers . . . . .	1.075	102.389	1.422	103.134	"	"	42	196	38	457	33	1.906	136	6.330	4.719	16.965	247	39	20.204	20.380	81	2.232
Saint-Nicolas . . . . .	1.754	134.210	1.973	133.332	113	573	62	814	29	663	22	730	129	11.937	5.193	16.193	301	23	11.932	11.891	12	892
Soignies . . . . .	1.439	123.674	1.198	123.480	39	551	"	"	38	593	"	"	94	8.788	1.226	1.216	110	34	1.944	1.858	17	380
Termonde . . . . .	3.398	267.108	3.792	266.735	13	43	9	139	25	920	83	1.262	82	2.986	1.829	5.655	80	28	6.007	5.827	33	817
Tirlemont . . . . .	1.612	691.460	1.905	693.541	"	"	4	2	20	436	58	10.127	93	4.351	5.249	135.789	173	16	423	438	32	552
Tongres . . . . .	1.746	123.286	2.267	123.624	89	6.502	3	226	13	651	65	7.785	34	1.110	3.213	22.194	162	28	3.544	3.944	82	2.367
Tournai . . . . .	2.770	356.188	2.648	356.032	128	1.729	21	262	108	1.848	67	3.330	243	18.388	10.261	51.768	375	172	25.753	35.571	33	2.137
Turnhout . . . . .	2.338	181.499	3.013	180.677	226	2.665	5	32	21	694	27	3.199	186	8.952	5.062	13.178	220	28	12.332	12.485	23	1.022
Verviers . . . . .	5.051	682.187	7.636	681.740	669	15.091	180	1.608	205	11.231	688	17.517	667	26.410	13.862	123.135	590	318	78.317	79.232	222	12.606
Wavre . . . . .	785	64.456	810	64.948	"	"	6	5	16	15	99	1.629	16	81	4.150	7.924	166	23	4.016	4.046	6	164
Ypres . . . . .	347	22.942	534	22.723	"	"	8	89	29	205	"	"	54	5.313	2.304	2.942	109	18	1.108	727	20	479
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>114.690</b>	<b>16.164.519</b>	<b>129.270</b>	<b>16.286.804</b>	<b>32.340</b>	<b>179.261</b>	<b>1.451</b>	<b>31.365</b>	<b>3.411</b>	<b>88.171</b>	<b>3.204</b>	<b>221.408</b>	<b>7.035</b>	<b>683.537</b>	<b>268.733</b>	<b>2.029.205</b>	<b>14.754</b>	<b>3.383</b>	<b>1.115.892</b>	<b>1.109.355</b>	<b>3.861</b>	<b>185.570</b>
Anvers . . . . .	16.214	8.191.446	19.775	8.155.856	72.251	173.095	635	108.767	723	26.074	937	388.427	1.831	66.028	61.672	257.745	4.420	226	490.847	506.600	113	12.625
Bruxelles . . . . .	77.280	101.542.875	110.030	101.012.493	207.755	256.246	3.640	155.885	1.602	175.917	8.150	618.358	3.446	481.576	233.000	1.780.734	15.843	2.110	2.469.888	2.547.220	3.355	133.676
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>208.184</b>	<b>125.898.840</b>	<b>259.075</b>	<b>125.455.153</b>	<b>312.316</b>	<b>608.602</b>	<b>5.726</b>	<b>296.017</b>	<b>5.736</b>	<b>290.162</b>	<b>12.291</b>	<b>1.228.193</b>	<b>12.312</b>	<b>1.231.141</b>	<b>563.405</b>	<b>4.067.684</b>	<b>35.017</b>	<b>5.719</b>	<b>4.076.627</b>	<b>4.163.175</b>	<b>7.329</b>	<b>331.871</b>

(1) A l'exclusion des effets encaissés par l'Administration des postes.



# COURS DES CHANGES A BRUXELLES

aux dates des situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique.

ANNEXE F

s. a. = Sans affaires.  
n. = Cours nominal.

1936 Dates des situations hebdomadaires	Londres 1 £ = 48,6110 b.	Paris 100 Fr. fr. = 39,1351 b.	New-York (Cable) 1 \$ = 5,8996 b.	Amsterdam 100 Fl. = 401,5082 b.	Zurich 100 Fr. suiss. = 192,7363 b.	Madrid 100 Pes. = 192,7363 b.	Milan 100 Lires = 52,5725 b.	Stockholm 100 Cr = 267,6893 b.	Oslo 100 Cr = 267,6893 b.	Copenhague 100 Cr = 267,6893 b.	Prague 100 Kc = 24,6627 b.	Montréal 1 \$ = 9,9888 b.	Berlin 100 Mk = 237,9460 b.	Varsovie 100 Zl. = 112,0560 b.	Bucarest 100 lei = 5,975 b.	Lisbonne monnaie rattachée à la £	
2 janvier . . .	29,2175	39,255	5,929	402,05	192,86	81,36	47,61904	150,65	146,75	130,50	24,72	5,8940	238,60	112,225	—	—	
9 " . . .	29,3225	39,2225	5,92625	403,11	193,15	81,26	47,61904	151,175	147,—	131,50	24,65	5,9025	239,10	111,925	—	—	
16 " . . .	29,30625	39,09875	5,9070	402,80	192,81	81,03	47,48338	151,08	147,275	131,—	24,54	5,90125	238,56	111,725	4,55 s.a.	—	
23 " . . .	29,30625	39,05625	5,9025	401,85	192,53	80,93	47,169811	151,11	147,25	130,90	24,55	5,9025	238,22	111,40	4,50 s.a.	—	
30 " . . .	29,33675	39,11875	5,8675	402,47	193,—	81,08	47,2255	151,32	147,40	131,20	24,58	5,89	238,60	111,775	4,50 s.a.	—	
6 février . . .	29,4025	39,23	5,8650	403,10	193,95	81,30	47,2255	151,625	147,70	131,20	24,64	5,87	239,04	112,—	4,49 s.a.	—	
13 " . . .	29,365	39,21875	5,8875	403,14	193,96	81,23	47,2255	151,425	147,52	131,125	24,63	5,88	238,92	112,05	4,48 s.a.	—	
20 " . . .	29,27625	39,205	5,8705	402,97	193,95	81,24	47,192071	150,95	147,125	130,75	24,63	5,87125	238,42	111,95	4,40 s.a.	—	
27 " . . .	29,30875	39,195	5,8730	403,18	193,925	81,22	47,13646	151,10	147,30	130,80	24,62	5,8730	238,54	112,—	4,40 s.a.	—	
5 mars . . .	29,2525	39,0675	5,8675	402,92	193,45	80,98	47,05882	150,825	147,—	130,60	24,54	5,87375	238,30	111,675	4,40 s.a.	—	
12 " . . .	29,3025	39,11375	5,8925	403,15	193,53	81,06	47,003525	151,125	147,275	130,80	24,57	5,8925	238,56	111,76	4,39 s.a.	—	
19 " . . .	29,28125	39,09625	5,892	403,13	193,45	81,03	47,003525	150,925	147,075	130,75	24,54	5,8825	238,58	111,75	4,38 s.a.	—	
26 " . . .	29,255	38,9975	5,8970	402,04	193,—	80,62	47,003525	150,85	146,95	130,625	24,47	5,8825	238,—	111,325	4,38 s.a.	—	
2 avril . . .	29,2875	38,965	5,90625	401,52	192,50	80,73	46,728971	150,95	147,075	130,75	24,45	5,8875	237,91	111,30	4,38 s.a.	—	
8 " . . .	29,21	38,96	5,9050	401,49	192,48	80,73	46,728971	150,575	146,75	130,425	24,47	5,885	237,98	111,30	4,38 s.a.	—	
16 " . . .	29,22	38,9625	5,91125	401,26	192,68	80,78 s.a.	46,587467	150,575	146,80	130,40	24,47	5,8705	237,85	111,30	4,38 s.a.	—	
23 " . . .	29,19875	38,9625	5,9180	401,32	192,68	80,75 n.	46,587467	150,525	146,75	130,35	24,475	5,882	237,87	111,35	4,38 s.a.	—	
30 " . . .	29,23125	38,9725	5,9186	401,53	191,825	80,70 n.	46,587467	150,75	146,92	130,50	24,47	5,90	237,95	111,20	4,38 s.a.	—	
7 mai . . .	29,2225	38,73	5,8835	399,275	191,15	80,25 n.	46,307015	150,68	146,80	130,48	24,39	5,895	237,60	110,80	4,37 s.a.	—	
14 " . . .	29,33	38,9525	5,9025	399,65	191,37	80,75 n.	46,349942	151,20	147,35	130,95	24,55	5,8925	238,30	111,10	4,37 s.a.	—	
20 " . . .	29,3875	38,925	5,915	399,65	191,25	80,80 n.	46,457607	151,51	147,625	131,225	24,50	5,89375	238,13	111,40	4,37 s.a.	—	
28 " . . .	29,535	38,915	5,9175	399,61	191,—	80,70 n.	46,511628	152,35	148,40	131,825	24,52	5,905	238,20	111,70	4,37 s.a.	—	
4 juin . . .	29,805	38,935	5,91475	399,68	191,—	80,65 n.	46,511628	153,60	149,80	133,05	24,53	5,905	238,36	111,30	4,37 s.a.	—	
11 " . . .	29,7075	38,96	5,9185	399,97	191,45	80,70 n.	46,511628	153,90	149,35	132,60	24,47	5,91	238,30	112,—	4,37 s.a.	—	
18 " . . .	29,75	38,9425	5,916	399,865	191,30	80,65 n.	46,511628	153,40	149,45	132,50	24,50	5,91	238,19	112,—	4,37 s.a.	—	
24 " . . .	29,7175	39,07	5,92	400,55	192,81	80,80 n.	46,511628	153,24	149,30	132,80	24,60	5,915	238,20	112,10	4,37 s.a.	—	
2 juillet . . .	29,6675	39,20	5,9101	403,05	193,54	81,20 s.a.	46,511628	152,925	149,10	132,425	24,55	5,90	238,72	sans transaction	4,37 s.a.	—	
9 " . . .	29,695	39,24	5,9160	403,—	193,65	81,20 s.a.	46,728971	153,10	149,20	132,60	24,62	5,92	238,72	110,90	4,37 s.a.	—	
16 " . . .	29,73	39,22	5,9130	403,—	193,73	81,10 s.a.	46,652671	153,25	149,35	132,75	24,61	5,9050	238,65	112,—	4,37 s.a.	—	
23 " . . .	29,75	39,15375	5,92125	402,60	193,52	81,— s.a.	46,674445	153,375	149,50	132,85	24,60	5,92	238,44	112,20	4,37 s.a.	—	
30 " . . .	29,735	39,1175	5,92375	402,76	193,60	80,40 s.a.	46,783626	153,30	149,40	132,80	24,56	5,935	238,675	112,—	4,37 s.a.	—	
6 août . . .	29,81625	39,105	5,9375	403,05	193,55	80,10 s.a.	46,728972	153,725	149,80	133,075	24,55	5,93625	238,78	111,70	4,37 s.a.	—	
12 " . . .	29,8175	39,09	5,935	403,05	193,51	78,50 s.a.	46,728972	153,80	149,875	133,20	24,56	5,9325	238,80	111,80	4,37 s.a.	—	
20 " . . .	29,825	39,01125	5,9265	402,52	193,10	77,50 s.a.	46,728972	153,70	149,85	133,15	24,55	5,9275	238,44	111,30	4,37 s.a.	—	
27 " . . .	29,81	39,01125	5,9265	402,31	193,15	77,— s.a.	46,728972	153,65	149,80	133,10	24,50	5,925	238,25	111,25	4,37 s.a.	—	
3 septembre . . .	29,81875	38,995	5,9230	402,24	193,04	77,— s.a.	46,674446	153,65	149,825	133,10	24,48	5,92375	238,25	111,90	4,37 s.a.	—	
10 " . . .	29,92125	38,96125	5,9180	401,41	192,70	77,— s.a.	46,5441	154,25	150,30	133,60	24,50	5,92	238,07	111,425	4,37 s.a.	—	
17 " . . .	29,99	38,96375	5,9195	401,82	192,89	64,8825 s.a.	46,5441	154,575	150,70	133,90	24,45	5,925	238,25	111,50	4,37 s.a.	—	
24 " . . .	30,01	38,96125	5,9190	400,41	192,75	—	46,5441	154,70	150,80	133,95	24,46	5,93	237,79	111,50	4,37 s.a.	—	
								100 liras = 31,049 belga-									
1 octobre . . .	29,27	cotation suspendue (2)	5,92	324,75	136,50 (3)	s.a.	— (1)	150,90	147,175	130,975	24,50	5,92	238,—	—	s.a.	—	
8 " . . .	29,0775	27,755	5,9125	316,75	136,80	s.a.	s.a.	150,025	146,925	130,—	—	5,945	238,875	110,50	s.a.	—	
												100 Kc. = 20,719 belgas					
15 " . . .	29,10125	27,68625	5,9415	317,50	136,35	s.a.	31,25	150,01	146,10	129,90	21,07 (4)	5,9390	239,60	112,05	s.a.	—	
22 " . . .	29,0725	27,54	5,94125	319,75	136,42	s.a.	31,2744	149,95	146,10	129,80	21,04	5,9405	238,92	111,90	s.a.	—	
29 " . . .	28,985	27,575	5,9240	320,775	136,17	s.a.	31,2744	149,45	145,70	129,50	21,03	5,9325	238,85	111,90	s.a.	—	
5 novembre . . .	28,94	27,5075	5,9220	318,20	136,20	s.a.	31,20125	149,925	145,475	129,225	20,98	5,93	238,26	110,85	4,37 s.a.	—	
12 " . . .	28,8575	27,4425	5,9120	318,35	135,90	s.a.	31,1284	148,775	145,05	128,875	20,97	5,9235	238,—	110,15	—	—	
19 " . . .	28,92125	27,50	5,9145	319,84	135,95	s.a.	31,15265	149,11	145,30	129,16	20,93	5,9225	238,20	111,65	4,37 s.a.	26,2625	
26 " . . .	28,97	27,54625	5,9141	320,93	135,96	s.a.	31,15265	149,375	145,575	129,35	20,95	5,925	238,—	111,60	4,37 s.a.	26,2925	
3 décembre . . .	28,95875	27,57	5,91	321,675	135,85	s.a.	31,15265	149,475	145,70	129,45	20,93	5,92	237,875	111,75	4,37 s.a.	26,28	
10 " . . .	28,97	27,55	5,9130	321,80	135,91	s.a.	31,10419	149,375	145,575	129,375	20,91	5,9195	237,90	111,70	4,37 s.a.	26,275	
17 " . . .	29,05375	27,62875	5,9110	322,95	135,91	s.a.	31,1284	149,775	146,—	129,725	20,86	5,92	238,09	111,85	4,36 s.a.	26,33	
22 " . . .	29,065	27,635	5,9135	324,20	136,09	s.a.	31,1042	149,80	146,05	129,75	20,78	5,9215	238,15	111,— s.a.	4,36 s.a.	26,37	
30 " . . .	29,1225	27,695	5,9345	324,95	136,35	s.a.	31,2110	150,20	146,40	130,075	20,78	5,9305	238,925	112,40	4,37 s.a.	26,40	

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'Arrêté royal du 11 décembre 1935. — La lit. italienne a été dévaluée par décret du 5 octobre 1936. Une lire italienne nouvelle représente provisoirement 0,04677 gr. d'or fin.

(2) Franc français : a été dévalué le 1<sup>er</sup> octobre 1936. Le nouveau poids d'or fin sera compris entre les limites suivantes : max. 49; min. 43 mgr. d'or à 0,900.

(3) Franc suisse : a été dévalué le 28 septembre 1936. Le nouveau poids d'or fin sera compris entre les limites suivantes : max. 215; min. 190 mgr. d'or fin.

(4) Couronne tchécoslovaque : a été dévaluée (pour la seconde fois) par une loi du 9 octobre 1936. Un décret du Gouvernement, de même date, a fixé provisoirement la teneur-or de la Kc. à 0,03121 gr. or fin.



# COURS DES CHANGES A BRUXELLES

## COURS EXTRÊMES ET MOYENNES MENSUELLES

ANNEXE G

s. a. = Sans affaires.  
n. = Cours nominal.

1936	Londres 1 £ = 48,6110 b.	Paris 100 Fr. Fr. = 39,1351 b.	New-York 1 \$ = 5,8996 b.	Amsterdam 100 Fl. = 401,5083 b.	Zurich 100 Fr. Suiss. = 192,7363 b.	Madrid 100 Pes. = 192,7363 b.	Milan (1) 100 Lires = 52,5725 b.	Stockholm 100 Cr. = 267,6893 b.	Oslo 100 Cr. = 267,6893 b.	Copenhague 100 Cr. = 267,6893 b.	Prague 100 Kc. = 24,6627 b.	Montréal 1 \$ = 9,9888 b.	Berlin 100 Mk. = 237,9460 b.	Varsovie 100 Zl. = 112,0560 b.	Bucarest 100 Lei = 5,975 b.	Lisbonne monnaie rattachée à la £
<b>Janvier</b>																
Plus haut	29,35875	39,255	5,91375	403,14	193,21	81,36	47,61904	151,33	147,40	131,50	24,72	5,91875	239,10	112,225	4,55 s. a.	—
» bas	29,2175	38,96125	5,86	401,50	192,43	80,75	47,169311	150,70	146,75	130,50	24,49	5,86375	238,10	111,325	4,49 s. a.	—
Moyen	29,298	39,128	5,908	402,587	192,865	81,08	47,397	151,033	147,185	130,882	24,594	5,899	238,596	111,722	4,513	—
<b>Février</b>																
Plus haut	29,43	39,2325	5,88875	403,18	194,05	81,30	47,281323	151,70	147,80	131,46	24,65	5,885	239,14	112,12	4,50 s. a.	—
» bas	29,27625	39,19	5,855	402,61	193,39	81,22	47,13646	150,925	147,10	130,70	24,61	5,865	238,39	111,80	4,40 s. a.	—
Moyen	29,347	39,208	5,8707	403,05	193,90	81,24	47,205	151,325	147,44	131,05	24,628	5,873	238,76	111,99	4,446	—
<b>Mars</b>																
Plus haut	29,3075	39,19375	5,9175	403,15	193,89	81,19	47,13646	151,20	147,32	130,95	24,62	5,90375	238,60	112,—	4,40 s. a.	—
» bas	29,24125	38,96	5,863	400,30	192,25	80,62	46,728971	150,825	146,875	130,525	24,46	5,87375	237,39	111,25	4,38 s. a.	—
Moyen	29,279	39,075	5,8807	402,64	193,31	80,97	46,999	150,98	147,096	130,751	24,539	5,88516	238,22	111,66	4,385	—
<b>Avril</b>																
Plus haut	29,305	38,97375	5,919	401,35	192,80	80,78 s. a.	46,728971	151,16	147,29	130,90	24,48	5,90	238,07	111,425	4,38 s. a.	—
» bas	29,19875	38,95	5,905	401,17	191,825	80,70 n.	46,587467	150,525	146,70	130,35	24,4475	5,8705	237,79	111,20	4,38 s. a.	—
Moyen	29,228	38,964	5,913	401,367	192,581	80,74	46,637	150,686	146,86	130,79	24,46	5,8852	237,92	111,327	4,38	—
<b>Mai</b>																
Plus haut	29,535	38,9725	5,918	401,34	192,10	80,80 n.	46,587467	152,35	148,525	131,875	24,53	5,9175	238,35	111,70	4,38 s. a.	—
» bas	29,19	38,63	5,87125	396,50	190,125	80,10	46,189376	150,54	146,70	130,45	24,34	5,8875	237,07	110,50	4,35 s. a.	—
Moyen	29,347	38,872	5,9036	399,36	191,12	80,595	46,417	151,31	147,45	131,02	24,473	5,8967	238,02	111,21	4,3695	—
<b>Juin</b>																
Plus haut	29,805	39,24625	5,925	403,—	193,89	81,20 s. a.	46,565774	153,625	150,—	133,075	24,68	5,915	239,—	112,40	4,37 s. a.	—
» bas	29,48	38,9225	5,91	399,62	190,98	80,60	46,511628	152,—	148,05	131,60	24,47	5,89875	238,13	111,15	4,37 s. a.	—
Moyen	29,707	38,999	5,916	400,41	191,79	80,76	46,522	153,163	149,292	132,624	24,55	5,9074	238,38	111,875	4,37	—
<b>Juillet</b>																
Plus haut	29,76	39,2475	5,9345	403,05	193,95	81,20 s. a.	46,783626	153,46	149,525	132,875	24,62	5,935	238,85	112,20	4,37 s. a.	—
» bas	29,66	39,0975	5,91	402,57	193,16	80,25 s. a.	46,511628	152,90	149,—	132,40	24,525	5,90	238,44	110,—	4,37 s. a.	—
Moyen	29,719	39,187	5,919	402,94	193,64	80,99	46,66	153,224	149,302	132,69	24,587	5,914	238,685	111,717	4,37	—
<b>Août</b>																
Plus haut	29,84875	39,1325	5,93875	403,05	193,72	80,10 s. a.	46,728972	153,85	149,95	133,35	24,58	5,9425	238,85	112,—	4,37 s. a.	—
» bas	29,76125	38,9875	5,92375	402,12	193,05	77,— s. a.	46,723514	153,40	149,55	132,875	24,48	5,925	238,17	111,—	4,37 s. a.	—
Moyen	29,809	39,055	5,9312	402,73	193,32	78,281	46,728	153,68	149,77	133,10	24,537	5,932	238,61	111,63	4,37	—
<b>Septembre</b>																
Plus haut	30,01	39,015	5,92625	402,43	193,20	77,— s. a.	46,674446	154,80	150,80	134,—	24,50	5,93	238,50	111,90	4,37 s. a.	—
» bas	29,20	38,94625	5,915	399,76	192,60	64,8825 s. a.	46,5441	150,55	146,60	130,59	24,20	5,9025	237,70	110,50	4,37 s. a.	—
Moyen	29,836	38,969 (5)	5,92	401,498 (5)	192,863 (5)	71,459	46,583	153,836	149,911	133,23	24,437	5,923	238,152 (6)	111,414	4,37	—
							100 lires (1) = 31,049 b.				100 Kc. (4) = 20,719 b.					
<b>Octobre</b>																
Plus haut	29,27	27,78 (2)	5,945	324,75	136,95 (5)	—	31,2989	150,95	147,175	130,975	24,50	5,945	239,70	112,30	—	—
» bas	28,965	27,48875	5,92	312,625	136,16	—	31,25	149,27	145,65	129,30	21,—	5,92	238,—	110,—	—	—
Moyen	29,097	27,671	5,9378	318,57	136,55	—	31,276	150,04	146,24	129,94	21,049 (7)	5,9388	239,04	111,57	—	—
<b>Novembre</b>																
Plus haut	29,0025	27,58	5,9275	321,77	136,25	—	31,20125	149,525	145,70	129,50	21,03	5,94	238,60	111,70	4,37 s. a.	26,30
» bas	28,8175	27,3325	5,912	317,35	135,90	—	31,1284	148,55	144,70	128,60	20,925	5,92	237,95	109,55	4,37 s. a.	26,24
Moyen	28,919	27,494	5,916	319,593	135,997	—	31,159	149,094	145,289	129,152	20,962	5,926	238,103	111,133	4,37	26,277
<b>Décembre</b>																
Plus haut	29,1625	27,735	5,9375	325,30	136,43	—	31,23535	150,50	146,60	130,325	20,94	5,935	239,50	112,40 s. a.	4,38 s. a.	26,49
» bas	28,93	27,515	5,91	321,35	135,83	—	31,10419	149,15	145,30	129,10	20,76	5,90875	237,85	111,— s. a.	4,35 s. a.	26,27
Moyen	29,043	27,618	5,917	322,971	136,038	—	31,134	149,756	145,948	129,72	20,86	5,923	238,189	111,86	4,367	26,341
Plus haut	30,01	39,255	5,945	403,18	194,05	81,36	47,61904	154,80	150,80	134,—	24,72	5,945	239,70	112,40	4,55	26,49
» bas	28,8175	27,3325	5,855	312,625	135,83	64,8825	31,10419	148,55	144,70	128,60	20,76	5,86375	237,07	109,55	4,35	26,24
Moyennes																
{ 9 prem. m.	—	39,051	—	401,842	192,821	79,568	46,794	—	—	—	24,534	—	—	—	—	—
{ 3 dern. m.	—	27,594	—	320,378	136,195	—	31,19	—	—	—	20,957	—	—	—	—	—
{ annuelles	29,386	—	5,912	—	—	—	—	151,512	147,649	131,221	—	5,909	238,39	111,592	4,392	26,309

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'Arrêté royal du 11 décembre 1935. — La lit. italienne a été dévaluée par décret du 5 octobre 1936. Une lire italienne nouvelle représente provisoirement 0,04677 gr. d'or fin.

(2) Franc français : a été dévalué le 1<sup>er</sup> octobre 1936. Le nouveau poids d'or fin sera compris entre les limites suivantes : max. 49 ; min. 43 mgr. d'or à 0,900.

(3) Franc suisse : a été dévalué le 28 septembre 1936. Le nouveau poids d'or fin sera compris entre les limites suivantes : max. 215 ; min. 190 mgr. d'or fin.

(4) Couronne tchécoslovaque : a été dévaluée (pour la seconde fois) par une loi du 9 octobre 1936. Un décret du Gouvernement, de même date, a fixé provisoirement la teneur-or de la Kc. à 0,03121 gr. d'or fin.

(5) Moyenne des cours du 1<sup>er</sup> au 25 septembre 1936 inclus.

(6) Moyenne mensuelle non compris les cours du 28 au 30 septembre 1936.

(7) Moyenne des cours du 12 au 31 octobre 1936 inclus.



## ANNEXE H

**Opérations des Chambres de Compensation**  
pendant l'année 1936 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

CHAMBRES DE COMPENSATION	NOMBRE DE pièces compensées	MONTANT DES pièces compensées	NOMBRE DE membres affiliés au 31-12-36
ALOST . . . . .	42.083	1.165.902.821,92	6
ARLON . . . . .	11.754	411.372.452,23	5
ATH . . . . .	6.768	160.462.751,61	5
AUDENARDE . . . . .	23.860	391.266.772,51	7
BOOM . . . . .	8.700	305.756.340,24	5
BRUGES . . . . .	59.234	968.831.563,68	6
CHARLEROI . . . . .	89.842	3.136.309.361,77	8
COURTRAI . . . . .	101.130	4.725.425.448,20	7
EECLOO . . . . .	11.061	515.204.564,83	6
FURNES . . . . .	10.432	426.267.025,17	6
GAND . . . . .	113.397	4.974.214.168,29	8
GRAMMONT . . . . .	15.442	236.674.680,94	7
HASSELT . . . . .	17.102	1.235.372.455,95	6
HUY . . . . .	21.981	568.505.012,35	7
LA LOUVIÈRE . . . . .	33.273	1.907.750.507,53	5
LIÈGE . . . . .	146.256	5.957.733.444,16	12
LOUVAIN . . . . .	49.042	3.178.580.738,77	8
MALINES . . . . .	37.987	625.833.955,12	6
MONS . . . . .	68.555	2.077.215.652,28	7
MOUSCRON . . . . .	20.270	1.195.653.288,66	6
NAMUR . . . . .	44.820	999.161.501,65	8
NIVELLES . . . . .	9.203	172.896.956,94	6
OSTENDE . . . . .	52.301	1.226.398.522,60	10
PERUWELZ . . . . .	9.369	343.589.388,04	7
RENAIX . . . . .	35.770	707.830.892,03	6
ROULERS . . . . .	45.846	743.592.484,72	7
SAINT-NICOLAS . . . . .	30.894	800.990.400,61	6
SOIGNIES . . . . .	6.036	147.165.909,48	5
TERMONDE . . . . .	13.835	357.719.640,98	7
TIRLEMONT . . . . .	19.308	842.327.330,44	6
TONGRES . . . . .	11.558	167.098.454,12	6
TOURNAI . . . . .	50.504	2.435.254.028,74	8
TURNHOUT . . . . .	22.912	439.174.502,02	6
VERVIERS . . . . .	58.289	2.810.228.753,64	9
WAVRE . . . . .	16.498	247.819.617,59	6
YPRES . . . . .	11.591	329.033.020,84	6
<b>TOTAL DES AGENCES.</b>	<b>1.326.603</b>	<b>46.934.634.350,65</b>	
ANVERS . . . . .	697.666	34.303.799.276,74	22
BRUXELLES . . . . .	1.889.775	243.132.203.081,56	40
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3.914.044</b>	<b>324.370.636.708,95</b>	

Montant moyen par pièce compensée : fr. 82.873,55





## TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU GOUVERNEUR . . . . .	page 5
Situation générale . . . . .	» 5
Monnaie et change . . . . .	» 6
Marché des changes . . . . .	» 9
Accords de compensation et de paiement . . . . .	» 12
Politique de crédit . . . . .	» 17
Les banques et la Commission bancaire . . . . .	» 18
L'Institut de Réescompte et de Garantie. — Les interventions de crise . . . . .	» 19
Crédit de l'Etat et Marché des rentes . . . . .	» 20
Marché des valeurs . . . . .	» 21
Activité industrielle, commerciale et agricole du Pays . . . . .	» 25
Situation de la Colonie . . . . .	» 33
Agences et Comptoirs. — Capital . . . . .	» 34
Taux d'escompte. — Escompte . . . . .	» 35
Effets refusés. — Produit de l'escompte . . . . .	» 36
Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger. — Encaissement des effets. . . . .	» 37
Valeurs garanties ou à réaliser. — Avances sur fonds publics belges. — Mouvement des caisses . . . . .	» 39
Comptes courants . . . . .	» 40
Chambres de compensation. — Trésor public. . . . .	» 41
Caisse générale d'Epargne et de Retraite . . . . .	» 43
Accréditifs. — Chèques déplacés. — Dépôts divers. . . . .	» 44
Immeubles de service. — Matériel et mobilier. — Compte d'amortis- sement des immeubles, matériel et mobilier. — Approvi- sionnements pour la fabrication des billets et des labeurs. — Cautionnements. — Fonds publics . . . . .	» 45
Billets de banque . . . . .	» 46
Balance du passif et de l'actif. . . . .	» 47
Mouvement général — Frais généraux. — Bénéfice net . . . . .	» 48
Compte de la réserve. — Parts et recettes du Trésor. — Succursale d'Anvers. . . . .	» 49
Comptoirs . . . . .	» 50
RAPPORT DES CENSEURS . . . . .	» 53

### ANNEXES

- A. — Bilan au 25 juin 1936.  
» au 25 décembre 1936.
- B. — Résumé du compte de profits et pertes du 26 décembre 1935 au  
25 juin 1936.  
Résumé du compte de profits et pertes du 26 juin au 25 déc. 1936.
- C. — Tableau du mouvement des opérations en 1936.
- D. — Extrait des situations hebdomadaires publiées au *Moniteur belge*  
en 1936.
- E. — Mouvement des opérations, par agence, pendant l'année 1936.
- F.-G. — Cours des devises étrangères à Bruxelles en 1936.
- H. — Opérations des chambres de compensation en 1936.

---

**Imprimerie de la Banque Nationale de Belgique**  
Inspecteur général : P. AUSSEMS  
15, rue J.-G. Eggerickx, Woluwe-St-Pierre

---